

SEANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Président : M. Yves FAVRE
Vice-président : M. BONFANTI Damien
Secrétaire : M. ALONSO Javier
Membres : Mme Lucia BARBEY, M. Dominique ZEHFUS

Sont présents :

Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Gilles AUGSBURGER, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mmes Carole ESTOPPEY, Corinne FLOREY BARDET, MM. Jean FONTAINE, Roger GOLAY, Patrick LUSI, Alain MATHIEU, Philippe PERRENOUD, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Suzanne RICHERT, MM. Christo SABEV, Karel STUDER, Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : MM. Thierry AESCHBACHER, Cedric ANNEN, Mmes Claudine CORMINBOEUF, Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. John LINGG, Christian MARCHIANDO, Mme Murielle MARCHIANDO, M. Frédéric OLOFSSON

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. François BAERTSCHI, M. François LANCE,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2009
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séances des 27 juillet, 24 août et 7 septembre 2009 - Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**
 - a) Examen des budgets de fonctionnement et d'investissement 2010 **p. 718** **Information**
 - b) Subventions à l'achat de vélos électriques **p. 720** **Vote**
 - c) Divers
- 7) Présentation du budget 2010 **p. 726**
- 8) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 26 août 2009 - Rapporteur : M. Patrick LUSI**
 - a) Sovalp - Pont-Rouge, gare Ceva
 1. Modification des limites de zones - Plan No 29560 **p. 733** **Arrêté**
 2. Plans localisés de quartiers Nos 29583-543 et 29584-543 **p. 734** **Arrêtés**
 - b) Divers
- 9) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 26 août 2009 - Rapporteur : M. Patrick LUSI**
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séance du 7 septembre 2009
Rapporteur : M. Patrick LUSI
Place des Ormeaux - Réaménagement de la place
Crédit d'étude (Fr. 290'000.--) **p. 735** **Arrêté**

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

- 10) **Commission des travaux et constructions - Séance du 27 août 2009 -
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -
Séance du 7 septembre 2009
Rapporteur : M. Patrick LUSSE**
- a) Avenue Curé-Baud / tronçon place 1er-Août - Giratoire route de Base
Réaménagement de la chaussée et remise en état des collecteurs
Crédit de construction (Fr. 4'300'000.--) **p. 737** **Arrêté**
- b) Divers
- 11) **Commission de l'environnement et développement durable -
Séance du 3 septembre 2009 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
- a) Assainissement de l'éclairage public - 1ère étape
Crédit d'investissement (Fr. 350'000.--) **p. 740** **Arrêté**
- b) Présentation de l'Association Sun Power **p. 740** **Information**
- c) Divers
- 12) **Commission des affaires sociales - Séance du 10 juin 2009 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
- a) Election de la Présidente et de la Vice-présidente **p. 741**
- b) Audition des Centres de loisirs : Centre Marignac - Villa Tacchini -
Terrain d'aventures de Lancy-Voirets - Terrain d'aventures du Petit-Lancy -
Locaux autogérés **p. 742** **Information**
- c) Présentation du rapport des activités des centres de loisirs par les délégué(e)s
du Conseil municipal **p. 743** **Information**
- d) Divers
- 13) **Commission de l'environnement et développement durable -
Séance du 11 juin 2009
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
- a) Election du Président et du Vice-président **p. 745**
- b) Présentation de OK Forêt **p. 745** **Information**
- c) Présentation de Provélo **p. 745** **Information**
- d) Divers
- 14) **Commission de la culture - Séance du 22 juin 2009 -
Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
- a) Election de la Présidente et de la Vice-présidente **p. 746**
- b) Divers
- 15) **Commission des travaux et constructions - Séance du 27 août 2009 -
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
- Concept Minergie **p. 746** **Information**
- 16) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication -
Séance du 31 août 2009 -
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**
- a) Election du Président et du Vice-président **p. 747**
- b) Engagements d'apprentis - Point de la situation **p. 747** **Information**
- c) TV Lancy - Etat d'avancement **p. 748** **Information**
- d) Divers
- 17) **Commission des affaires sociales - Séance du 2 septembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**
- a) Association Noctambus - Audition de M. Savary, directeur **p. 748** **Information**
- b) Divers
- 18) **Commission de la sécurité - Séance du 14 septembre 2009 -
Rapporteur : M. Hüseyin TEMEL**
- a) Election du Président et du Vice-président **p. 749**
- b) Regroupement intercommunal de Protection civile de Lancy-Cressy **p. 749** **Vote**
- c) Divers

Séance ordinaire du 24 septembre 200919) Propositions individuelles et questions**p. 751**20) Questions du public

M. FAVRE : Bonsoir à toutes et à tous M. le Maire, MM. les Conseillers administratifs, Mmes et MM. les Conseillers municipaux, chers collègues, Mme la Secrétaire générale Odile de Garrini, Mme la secrétaire du Conseil municipal, Maya Augsburg, M. Andrey projectionniste, M. Jean-Louis Breda, notre fidèle huissier, les représentants de la presse et le public. Je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil municipal du mois de septembre.

J'excuse les absences de Mmes Corminboeuf, Juillerat van der Linden, M. Olofsson, dans l'attente ou qui a eu un heureux événement, Mme et M. Marchiando, M. Lingg, M. Annen et M. Aeschbacher.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme RICHERT : Je lirai le rapport de Mme Juillerat van der Linden au point 17).

Mme ESTOPPEY : Je lirai le rapport de M. Annen au point 14).

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2009

Le procès-verbal est approuvé avec mes remerciements.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. FAVRE : Nous avons un courrier de M. Alain Bosshard du 4 septembre 2009, et je prie le secrétaire de bien vouloir nous en donner lecture.

« Monsieur le Président,

Je me permets de vous adresser ces quelques lignes afin que vous puissiez peut-être éclairer ma lanterne. Ma première préoccupation est bien entendu, l'avenue du Curé-Baud que je pratique plusieurs fois par jour et qui est dans un état lamentable, mais qui d'après la requête dans la Feuille d'avis officielle va être restructurée.

Ma deuxième préoccupation est le chemin des Courtillets qui lui aussi est dans le même état et dont il n'est pas fait mention dans votre requête. De plus le trottoir, côté nouvel immeuble, n'est toujours pas aménagé, ni terminé ?

Enfin, toute dernière préoccupation, cela concerne le chemin de la Colline. Il y a de cela bien quelques temps, j'ai signalé qu'un affaissement important de la chaussée (en face du panneau Petit-Lancy) se creusait dangereusement. De plus, maintenant avec la construction des villas un peu plus haut, des camions (40 tonnes) et des grues (100 tonnes) de levage passent régulièrement par ce chemin et cela contribue à affaiblir davantage la route.

Il serait peut-être judicieux qu'avant l'hiver, on se préoccupe de ce problème avant qu'un scooter tombe et se fracasse contre le bac à fleurs juste en dessous.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

Voici quelques soucis d'un ancien Conseiller municipal et citoyen de Lancy qui aimerait être rassuré par l'autorité compétente sur ces quelques sujets exposés ci-dessus et savoir dans quel délai ces travaux vont être exécutés.

Je vous remercie de bien vouloir porter attention à ces quelques lignes et dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma considération distinguée. »

M. RENEVEY : Je vous donne quelques informations. Concernant l'avenue du Curé-Baud, comme vous êtes censés le savoir, c'est aujourd'hui, si votre Conseil l'accepte, que la décision sera prise de cette réfection avec les 30 jours de délai référendaire, ce qui fait qu'on arrivera à mi-novembre, avec le début des travaux qui sont, comme je le rappelle des travaux sur les collecteurs d'abord. Dans un deuxième temps, la route en tant que telle.

Pour la deuxième préoccupation, le chemin des Courtillets, c'est évidemment aussi en parallèle de cette avenue du Curé-Baud, c'est à la séance de la Commission des travaux et constructions du 3 novembre qu'il est prévu d'aborder ce sujet, avec donc un vote du Conseil municipal le même mois.

Au sujet de l'affaissement signalé au chemin de la Colline, le problème existe, il y a une entreprise qui est mandatée pour voir tout le cheminement du chemin de la Colline, pour vérifier si le coffre de cette chaussée présente des faiblesses sur toute cette longueur, et en fonction des résultats d'étude, on devra faire ces travaux, vraisemblablement sur ce chemin en même temps que la zone 30 km/h qui est prévue dans cette parcelle.

M. FAVRE : Nous avons reçu après le Bureau une pétition d'un groupement d'habitants du Petit-Lancy, chemin des Troènes, dont le secrétaire vous donne lecture :

« Non à un aménagement jusqu'à saturation - Oui à une urbanisation de qualité !

Monsieur le Président,

Nous vous remettons en annexe une pétition en relation avec l'autorisation de construire délivrée le 4 mars dernier par le Département des constructions et des technologies de l'information. Au nom des pétitionnaires, nous souhaitons être entendus. Dans ce cadre, une délégation de personnes a été constituée, il s'agit de Mme Antoinette Lachavanne, M. Jean-Charles Terraz et M. Denis Grimm.

Par avance, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette pétition, et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions, etc. ».

M. FAVRE : Cette même pétition a également été envoyée au Grand Conseil.

Nous avons reçu après le Bureau, un courrier de M. Thierry Aeschbacher. D'entente avec ce dernier, j'ai décidé de vous en donner lecture, ceci pour éviter que se colportent des secrets de polichinelle pendant 3 mois.

Lecture du courrier de M. Thierry Aeschbacher

« Concerne : démission du Conseil municipal

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du Conseil municipal au 31 décembre 2009.

J'aurai l'occasion de vous faire part de mes raisons lors de ma dernière séance au sein de ce Conseil.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma parfaite considération ».

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : Vous avez sur vos places le plan directeur communal. Nous avons versé à la Croix-Rouge Suisse Fr. 3'000.-- en faveur des victimes de la guerre au Pakistan. Et enfin, remercier au nom du Conseil administratif et sans doute en votre nom, M. le Président Yves Favre, pour la sortie du Conseil municipal

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

qui a été un très grand succès. Je pense que le choix était très judicieux, puisque comme vous le savez, dès le XVème siècle, Genève et Amsterdam étaient des plateformes qui justement permettaient la liberté d'opinion, la liberté de presse, la liberté d'expression, avec les débuts de l'imprimerie. Des gens de toute l'Europe venaient dans ces deux villes pour pouvoir imprimer leurs avis, et donc effectivement, à l'heure d'aujourd'hui, on parle au Conseil municipal de cette liberté d'expression, je pense donc que c'était un endroit très judicieux.

M. FAVRE : J'aimerais associer à vos remerciements notre Secrétaire générale, Mme Odile de Garrini et Mme Maya Augsburgers qui m'ont beaucoup aidé, aussi bien avant que pendant la course. Je les associe à vos remerciements.

Petit point de détail, je voulais vous parler de Genève, la cité de Calvin. Pourquoi j'ai choisi la Hollande qui est en lien avec Calvin, je suis né le même jour que Calvin mais avec 440 ans d'écart.

M. BAERTSCHI : A la lecture du dernier procès-verbal du Conseil municipal, j'ai repris l'intervention de M. Lussi, qui, à la suite de l'appel au secours de Marignac, était intervenu de manière assez dramatique, si l'on peut dire et je partage d'ailleurs toujours ce souci.

Je voulais vous dire simplement trois éléments depuis sont là. Je ne sais plus exactement quand l'ouverture du café communautaire s'est faite, c'était à peu près à ce moment-là, c'est un des premiers éléments qui devrait permettre, qui pour l'instant permet, à des jeunes de se retrouver, non pas à casser des vitres à la Maison Civiq, mais plutôt à aller le soir auprès de jeunes dans un local qui devrait non pas leur appartenir, mais être dévolu pour eux.

Deuxième chose, l'équipe de Marignac qui travaille à la Maison Civiq a modifié son accueil, avant c'était ce qu'on appelle « l'accueil libre » c'est-à-dire, un accueil où on est là, vient qui veut, on peut communiquer avec les gens, c'est évident que cet accueil libre ne correspondait pas à l'attente, en tout cas pas des animateurs, mais peut-être aussi pas à celle des jeunes, donc maintenant, c'est beaucoup plus structuré. La réouverture va se faire petit à petit. Je souhaite, et les animateurs aussi que cette activité plus ciblée, plus structurée soit un succès.

Troisième chose qui pour moi n'est pas des moindres, ces difficultés ont permis enfin aux animateurs et aux TSHM de Marignac de travailler ensemble. Maintenant, ils vont travailler ensemble et pour moi, c'est une bonne chose, cela ne résout pas tout, mais je relève ces éléments positifs.

M. LANCE : J'aimerais vous rappeler l'exposition de « Lancy d'Autrefois » qui se déroulera à la ferme Navazza du 3 au 18 octobre 2009, où vous pourrez admirer une multitude de photos de Lancy prises durant les 100 dernières années. Vous pourrez également découvrir un film intitulé « Lieux de mémoire » de Florence Guillermin qui intègre de nombreux témoignages de Lancéens. Ce film a obtenu le soutien du Fonds d'art visuel de la commune de Lancy. Le vernissage aura lieu le 2 octobre 2009 à 18 h à la ferme Navazza, et cette exposition sera également agrémentée par de nombreuses animations proposées par des associations de Lancy.

Vous mentionner également les conférences-spectacles de Marco Berettini qui inscrit sa pratique de la danse contemporaine dans l'histoire et l'actualité. Ces spectacles auront lieu les 5 et 27 octobre ainsi que le 10 novembre dans le cadre de la résidence danse au collège de Saussure.

Enfin, vous signaler le 7 octobre, à la salle de la Plage, un concert proposé par les Inter Notes..

J'aimerais aussi relever la présence dès aujourd'hui d'une journaliste mandatée par le Lancéen qui va suivre les débats du Conseil municipal d'une façon régulière.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas.

M. FAVRE : Excusez-moi, j'avais un autre point à soulever, je reviens en arrière. Lors de la dernière séance de ce Conseil le 18 juin, la problématique de la longueur des rapports d'information a été évoquée.

Il avait été demandé à la Commission de l'administration de se pencher sur ce problème et de faire des propositions. Le travail étant en cours, il a été convenu par le Bureau, en accord avec le Maire, que ce qui avait été annoncé au cours de la séance de juin, serait appliqué tout en tenant compte d'une certaine souplesse lorsqu'il s'agit de rapport précédant un vote ou d'un rapport regroupant plusieurs séances de commissions.

Le Bureau a également décidé de demander à certains rapporteurs ou intervenants d'utiliser le micro afin que leur organe soit mieux perçu par le public. M. Breda est bien sûr à votre disposition pour vous apporter le micro et vous aider pour l'utilisation de la lampe-stylo le cas échéant.

Le Bureau a également décidé, suite à une intervention d'une personne dans le public, lors de la séance de juin, que le secrétaire du Bureau annoncerait de sa haute et intelligible voix le résultat des votes après décompte par M. Breda.

**6. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séances des 27 juillet, 24 août et 7 septembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**

a) Examen des budgets de fonctionnement et d'investissement 2010
=====

Mme CASUTT présente le sujet : Trois séances ont été consacrées à l'examen du budget 2010. Lors de la première en juillet, nous avons surtout regardé le budget de fonctionnement.

Cinq documents nous ont été remis. Le premier est le courrier remis à tous les services de l'administration, dans lequel il est demandé de faire une diminution de 20 % sur les dépenses, « biens et services ».

Le deuxième concerne la liste des demandes spéciales avec les mentions acceptées ou refusées, les demandes acceptées sont intégrées au budget général.

Le troisième document concerne l'effectif du personnel de la commune. Une augmentation importante apparaît aux affaires sociales, un poste supplémentaire semble nécessaire pour « contact emploi jeunes », qui est fortement sollicité. Un poste est également souhaité par M. Baertschi pour décharger le service social qui est de plus en plus appelé dans les diverses sociétés de la commune. Il semble malheureusement difficile d'augmenter progressivement les taux d'activités, ces deux postes requièrent des compétences différentes.

Il y a une diminution du temps de travail des concierges, qui est repris par la Régie Brun et un responsable pour le restaurant scolaire des Palettes. L'augmentation globale est de 189 %.

Le quatrième document concerne les subventions versées en 2008. Ce sujet suscite beaucoup de questions et certaines posent quelques problèmes, car elles ne semblent pas être destinées à des entités communales. Je reviendrai sur les subventions au point b).

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

Les cinquième et sixième documents concernent le budget de fonctionnement et les économies possibles. Il y a peu de marge au niveau des économies, certaines dépenses reposent sur des bases légales découlant du Canton ou de la Confédération ; et les charges des communes sont de plus en plus lourdes, dues au transfert Canton-Commune. On constate néanmoins une diminution du montant des assurances grâce au renouvellement des polices.

Le coût élevé pour la formation des ASM devrait amener la signature d'une convention entre les bénéficiaires et la commune. Les jeux près de la pataugeoire des Palettes seront refaits, il est important de ne pas se désengager de ce quartier. Le bus mis à disposition des sociétés communales devrait être remplacé, mais il y a un contrat qui lie la commune à la société qui avait mis ce bus à disposition il y a une dizaine d'années qui doit être renégocié. Le montant pour des bornes rétractables reste très élevé, et on se demande si cette solution est vraiment la meilleure ? Deux véhicules électriques, « Goupil » sont demandés. L'un en remplacement d'un véhicule existant et le deuxième en supplément. Le mandat de Fr. 100'000.-- pour l'analyse énergétique semble pharaonique. Les piscines des écoles seront remises en conformité. Un crédit de Fr. 46'000.-- pour du mobilier à la Maison de la sécurité est demandé, après un vote de 6 voix pour et une abstention, celui-ci est transféré au compte d'investissement.

Des questions sont posées sur un éventuel partenariat avec des entreprises privées, par expérience ceci paraît difficile ou pour des travaux manuels.

Tous les groupes remercient le service financier pour la transparence des documents et pour les efforts consentis par les différents services.

La deuxième séance s'est penchée plus particulièrement sur le budget des investissements. En préambule M. Lance nous donne les montants des dépenses envisagées, le montant des dépenses brutes s'élève à Fr. 37.332 millions et les investissements nets à Fr. 33.367 (avec Fr. 19.803 millions à financer), ce qui aura pour effet d'augmenter la dette du même montant. L'entier de ces investissements n'étant pas réalisé chaque année, cela évite d'avoir recours à des emprunts.

Ecoles :

Changement d'arbres séculaires dans le préau de l'école du Petit-Lancy.

Pour l'école de la Chapelle-les-Sciers on en est au stade de la procédure de concours, la commune de Plan-les-Ouates devrait participer à hauteur de 50 %, mais ceci n'a pas encore été formalisé. Le montant pour l'Agorespace prévu au parc Louis-Bertrand a fortement augmenté, car la commission cantonale d'architecture ne le trouvait pas en adéquation avec le groupement scolaire.

Sport :

On constate avec satisfaction que des vestiaires Filles sont prévus aux Fraisiers.

La dernière partie de la réfection pour Lancy-Florimont ne profitera pas à l'école, seule la piste d'athlétisme est utilisée par celle-ci.

Autres loisirs :

La salle pour la villa Tacchini est toujours d'actualité.

Un pavillon provisoire pour un centre de loisirs et de rencontre est prévu aux Marbriers.

Institutions pour la jeunesse :

Plan-les-Ouates ne participera pas au financement de la crèche à la Chapelle-les-Sciers.

Un deuxième agrandissement de la crèche Domino est prévu.

Aides sociales :

Le bâtiment du Point-Virgule tombe en ruine et il faudra rapidement se décider pour des travaux de rénovation ou une démolition.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009*Routes et chemins :*

Il faut s'occuper des mesures OPB assez rapidement, car en 2018 il n'y aura plus de subventions fédérales.

Protection des eaux :

Les subventions pour l'aménagement des collecteurs devraient subsister.

Traitement des déchets :

L'installation de déchetteries enterrées va se poursuivre.

Terrains et villas :

Le montant de Fr. 2 millions pour l'achat de terrains est maintenu.

Les principaux investissements étant pour les routes ou les écoles, il paraît difficile de faire des coupes. Mais il faudrait surtout être attentif aux travaux qui entraîneraient des modifications au niveau du fonctionnement.

Une certaine incertitude face à l'avenir de l'école pose des questions en terme d'infrastructures, tant au niveau du parascolaire que des restaurants.

Les travaux prévus pour le 96, route du Grand-Lancy ne font pas l'unanimité.

M. Lance nous donne les prévisions des rentrées fiscales, A mi-août, elles étaient estimées à Fr. 56,914 millions, ce qui représente par rapport aux comptes 2008 une diminution de Fr. 11,331 millions.

Pour la troisième séance, il est surtout question des subventions. Il y a aussi un souci des commissaires pour le résultat des votations du 27 septembre concernant la fiscalité.

b) Subventions à l'achat de vélos électriques

=====

Mme CASUTT présente le sujet : Lors des diverses commissions, les subventions ont entraîné passablement de questions.

Si les subventions pour les crèches ou les clubs sportifs ne sont pas mises en cause, certains commissaires voudraient néanmoins avoir un contrat de prestation entre les associations qui reçoivent de grosses subventions et la commune. D'autres préféreraient recevoir régulièrement ces associations pour qu'elles puissent expliquer leur travail et leurs difficultés.

Un commissaire voudrait s'assurer que les associations ne reçoivent pas de subvention à double, du canton et de la commune par exemple.

Le souci n'est pas forcément le montant des subventions, mais du service rendu à la population de Lancy par les sociétés bénéficiaires.

Pour les subventions :

Le montant destiné au fonds d'art visuel est fixé chaque année selon le nombre d'habitants.

Les associations de parents d'élèves sont maintenant au nombre de 5 et leurs subventions passent de Fr. 10'000 à Fr. 18'000.--.

Lancy en Fête devrait être maintenu, avec une autre organisation.

La fusion des clubs de foot n'entraînerait pas forcément de diminution de la subvention.

Certains trouvent les subventions pour la Virgule et Urgens conséquentes.

La villa Tacchini et le terrain d'aventures de Lancy-Voirets devraient augmenter leurs activités.

Pour la ludothèque, une personne est demandée, M. Baertschi voudrait demander un poste à l'office cantonal de l'emploi.

L'augmentation pour les crèches continue.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

Une structure doit être mise en place pour les familles d'accueil, Lancy fera appel aux structures existantes à Carouge et Onex et une subvention d'environ Fr. 400'000.-- sera nécessaire.

La villa Yoyo, structure d'accueil pour les enfants après l'école pourrait s'établir à l'association de Lancy-Sud.

0,7% du budget est destiné à la Fédération Genevoise de Coopération.

Un deuxième Caddie service sera mis en place à la Coop d'Onex.

Le Noctambus amène une vive discussion ; toutes les communes desservies financent l'association. Ce service est fortement utilisé par les jeunes de la commune et aussi par certains commissaires. Un commissaire craint que les TPG se servent de cette association pour obtenir des subventions des communes.

Les abonnements TPG devraient bénéficier d'un subventionnement.

Pour terminer une ligne de Fr. 50'000.-- est prévue pour l'achat de vélos électriques. Mais certains trouvent qu'il n'est pas souhaitable de garder cette subvention, car elle bénéficie à l'achat d'un bien privé, de plus étant donné le coût de ces vélos, seule une classe relativement élevée de la population en bénéficierait. Pour M. Renevey, cette subvention est importante pour respecter certains critères énergétiques, Lancy étant classée Cité de l'Energie, il faut abaisser les émissions de CO2.

Un vote est demandé pour supprimer cette ligne du budget. Le résultat du vote pour la subvention de vélos électriques : 4 pour, 4 contre et une abstention.

M. GOLAY : Au sujet de cette subvention, ce n'est pas le montant qui est important, c'est sur le fond. Il n'est pas du tout acceptable que des financements publics paient des biens privés. Cela se fait dans deux, trois communes, j'imagine que ce sont des communes qui sont relativement riches, donc il faut qu'elles épargnent un peu leur budget. Cela se fait sur la rive gauche, du côté d'Hermance.

Tout cela pour dire, c'est comme si demain, je vous demande de financer mon frigo parce que j'ai envie de le changer, prendre un frigo qui est moins gourmand en énergie, c'est pareil. Ce sont des vélos qui sont très chers, c'est Fr. 3'500.--, les premiers clients ont commencé à en dénicher pour Fr. 1'500.--. Ce ne sont pas des vélos qui sont donnés à la classe moyenne, aux familles modestes. Il y a des gens qui ne peuvent pas se permettre d'acheter ce type de vélo, donc on finance certainement des gens à hauteur de coût de Fr. 500.--, des gens qui ont les moyens de pouvoir s'offrir ce type de vélo. Quand j'entends que c'est pour réduire le CO2, je ne pense pas que ce sont 4-5 vélos à la commune qui vont faire des grands changements. Je pense que c'est surtout sur la manière d'utiliser les fonds publics, ce n'est pas acceptable, je l'ai dit, de financer des privés.

Je vous encourage à refuser cette subvention, ce n'est pas le montant, si vous voulez placer ces Fr. 50'000.-- dans un autre poste pour aider certaines personnes à pouvoir acquérir, puisqu'il y a déjà une subvention pour les abonnements de bus, je pense qu'on fait beaucoup plus dans cette direction pour inciter les gens à prendre les transports publics, que de payer des vélos privés, c'est contraire à la morale de payer quelque chose avec des fonds publics pour un bien privé.

Mme CASUTT : Je voudrais faire une proposition pour le groupe Démocrate-chrétien. Nous sommes pour l'annulation de l'aide à l'achat de vélos électriques. Comme il a été dit en commission, nous trouvons qu'il est difficile de subventionner des achats pour des biens privés. Pourquoi les vélos et pas les frigos ou des véhicules hybrides peu polluants.

Mais, comme nous sommes conscients qu'il faut encourager les gens à se passer de leur véhicule à moteur, nous voudrions faire une proposition ; nous demandons que la somme prévue pour l'achat de vélos électriques soit ajoutée à la subvention prévue pour les abonnements de TPG. Nous aimerions également que cette subvention pour les abonnements TPG soit discutée en commission de l'environnement. Nous pensons que les Conseillers municipaux sont compétents pour se mettre d'accord sur la manière de distribuer ce subventionnement et nous ne comprenons pas pourquoi les Conseillers administratifs seraient les seuls à décider.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

M. FAVRE Dans un premier temps, on va voter sur le principe et ensuite sur votre proposition.

M. PERRENOUD : Je crois revenir au Robin des Bois des temps modernes, pour donner à ceux qui ont déjà les moyens, d'acheter un vélo. Je vois que les idées des Verts sont d'avoir de plus en plus de zones de rencontres, et j'imagine très bien ces vélos roulant à une vitesse excessive dans un sens interdit, qui dans une zone de rencontres, une zone à 30 n'a plus de sens interdit parce que les vélos peuvent prendre tous les sens qu'ils veulent.

Donc, mon groupe refusera cette idée. Comparons les gaz carboniques, les gens transpirent et dégagent peut-être un peu trop de gaz, mais par contre, quand on mettra ces batteries dans le blog et qu'on chargera nos batteries à domicile, on n'arrivera pas à pouvoir baisser notre consommation et c'est l'objectif du canton de revenir à une consommation minimum.

M. AUGSBURGER : Je rejoins les intervenants de tout à l'heure. Quand on nous parle d'aller dans une société à 2000 Watts puis qu'on veut faire de l'électricité pour rouler à vélo, cela me paraît un peu surprenant, surtout quand le parti Socialiste est d'accord de soutenir les SIG dans la démarche d'une centrale à gaz, qui est une absurdité totale au niveau production d'électricité.

Nous vous proposons également de refuser cette subvention. J'aimerais juste faire un petit schéma. J'achète 10 vélos, vous ne savez pas à qui vous donnez la subvention. Je les revends Fr. 300.--, vous me donnez Fr. 500.--, je gagne Fr. 200.--, et cela je vous promets, je vous fais le coup si ça passe.

Pour nous, vous devez subventionner éventuellement des plaques de vélos pour les gens qui font l'effort de le faire, mais pas des vélos électriques.

M. MATHIEU : Je crois que dans le cadre global de la discussion, il faut tenir compte que 98 % de la pollution de la planète a été fait par des riches, donc c'est aussi aux pays riches de faire des efforts, et je crois que c'est aussi important qu'on incite les gens en terme pédagogique et en terme de porte-monnaie. En terme pédagogique, il n'y a rien qui se passe, et cela ne nous dérange pas du tout les Verts que cette subvention aille directement aux individus.

Quand M. Golay nous dit que ça n'existe pas ailleurs, alors permettez-moi de m'étonner. Toute la construction, toutes les énergies alternatives, toutes ces choses-là sont prônées par des subventions fédérales soit cantonales pas encore communales, je vous l'accorde. Je crois qu'il ne faut pas se tromper, quand on donne un cadeau pour une villa de Fr. 1 million, c'est complètement autre chose que de donner un cadeau pour un vélo à Fr. 2'000.-. Quand on me dit qu'il y a certains qui ne peuvent pas se payer un vélo, j'aimerais savoir quel but on poursuit. Toute cette catégorie-là a sûrement un scooter, je veux juste dire où sont les enjeux, un scooter c'est grosso modo l'équivalent de 15000 watts annuels, et un vélo électrique c'est grosso modo l'équivalent de 1500 watts annuels.

On fait descendre de 10 la consommation énergétique de tous les Lancéens qui seront bien d'accord de prendre un vélo. Pour moi, l'enjeu est là, parce que l'enjeu il est triple. Si certains Lancéens prennent un vélo, alors je ne veux pas être complètement angélique, mais on sait que dans ce genre de situation, plus de vélos seront achetés, plus les vélos seront bon marché, donc par la suite, d'autres personnes pourront acheter des vélos.

La deuxième chose a été dite d'une façon ironique, si nos communiens vont en vélo au travail, ils se font du bien à la santé et c'est un dégât collatéral que je suis tout à fait d'accord de prôner. Après, rassurez-vous, je ne suis pas du tout contre les voitures, si les mêmes familles achètent des vélos électriques et veulent aller en voiture en week-end, parce qu'il y a 4 personnes qu'on ne peut pas mettre sur un vélo, ce n'est pas moi qui vais m'en plaindre et les gens pourront continuer à avoir des voitures, mais le plus important en ce qui concerne les voitures, c'est de désengorger la route pendant les jours de semaine lorsque les gens vont au travail et qui reviennent du travail, on a tous vécu cela. Maintenant la file quand on revient du travail commence à hauteur de Florimont pour s'arrêter aux Palettes et le matin, quand on

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

part au travail, elle commence au carrefour pour s'arrêter à l'Etoile. Si certains Lancéens faisaient un tout petit effort, une goutte d'eau dans l'océan, que le Conseil municipal peut faire, prendre des vélos électriques, ils gagnent sur trois tableaux, la santé, la société à 2000 watts et le désengorgement de la route.

Par rapport à l'exemple de M. Augsburgers, que je trouve très bien, je propose juste au Conseil administratif, de mentionner dans le contrat de ces vélos: « interdiction de les revendre ».

M. VITALI : Cela me fait plaisir que le débat soit ouvert et que finalement on discute un peu, chose qui avait été demandée lors d'une autre plénière, pour les vélos électriques. Je voulais juste répondre à M. Golay pour lui expliquer deux choses, si je peux me permettre. Première chose, il ne faut pas confondre, on ne se déplace pas avec un frigo et deuxièmement, et c'est très important, pour les vélos électriques Fr. 500.-- sont déjà donnés par le TCS, ce n'est pas nouveau, beaucoup de communes le font effectivement, et pas forcément les plus petites. Ensuite, il est totalement faux de dire que si des vélos sont donnés à des privés, actuellement, on sait que finalement à Genève toutes les ventes de vélos ont augmenté de 10-15 % je crois par année, donc si nous voulons que notre commune soit « neuve », qui progresse, ce n'est pas avec des idées complètement fausses. On sait que la puissance c'est la force ou le poids fois la vitesse, on sait aussi pertinemment que si on veut déplacer 1500 kg pour une voiture, il faut forcément un moteur plus gros, ce ne sont pas forcément les plus riches qui ont des véhicules les plus gros, au contraire. C'est une fausse idée de croire que les plus riches achètent des vélos et pas les autres, et finalement, il faut déjà avoir une idée malsaine d'acheter 50 vélos et les revendre, je crois que dans ce cas-là, il faut arrêter le projet, même les plaques à la limite. On peut acheter des plaques et les revendre, etc.

M. BONFANTI : J'ai plusieurs petits éléments. Concernant les fonds publics, M. Golay je vous rappelle que la Confédération a donné pratiquement Fr. 40 milliards à l'UBS, ce sont des fonds publics et non pas privés, cela s'est vu à maintes reprises que des fonds privés aillent dans les fonds publics.

Pour M. Perrenoud au sujet des lieux de rencontres, les vélos électriques qui dépassent 35 km/h ont une plaque jaune, donc ils doivent respecter la loi sur la circulation routière, comme les vélos moteurs et doivent rouler sur la route.

On parle d'une subvention qui est de Fr. 50'000.--, on ne parle pas d'une somme de Fr. 1 million, on parle d'une petite somme qui permettra de sensibiliser une petite partie de notre population aux vélos électriques et qui permettra peut-être de faire bouler de neige et d'ici quelques années arrêter cette subvention. Pour terminer, par rapport à cette subvention qui sera de l'ordre de Fr. 300.-- ou Fr. 500.--, on n'en a pas encore discuté, c'est qu'il peut y avoir une addition de subventions. On sait qu'en moyenne un vélo coûte entre Fr. 2'500.-- et Fr. 3'000.--, si on prend Fr. 2'500.-- quelqu'un pourrait avoir une subvention de Fr. 500.-- du TCS, reprendre une autre subvention à l'ATE Fr. 500.-- à Fr. 700.--, s'il est membre et pour finir, prendre une autre subvention à la commune qui est de l'ordre de Fr. 500.--, ce qui représente une subvention totale de Fr. 1'700.--, ce qui veut dire que n'importe quel habitant pourrait avec Fr. 800.-- s'acheter un vélo électrique. Cette somme de Fr. 800.-- est le prix d'un vélo ordinaire de moyenne gamme.

Par rapport à la remarque de M. Augsburgers disant qu'on pourrait revendre ces vélos, qu'on pourrait se faire de l'argent sur ces vélos. Toutes les autres communes qui ont intégré cette subvention, ont intégré une clause que les vélos ne pouvaient pas être revendus et que la majorité des vélos doit en principe être achetée à Genève, ce qui permet de faire fonctionner l'économie genevoise et diminuer les incidences sur la vente.

Je pense que si on se concentre en commission et qu'on élimine toutes les possibilités qu'il y aurait de pouvoir gagner de l'argent, je pense qu'on pourrait y arriver.

M. LUSSI : J'aimerais juste dépassionner le débat. Je veux bien préciser qu'en ce qui concerne notre groupe, nous ne voulons pas la mort du vélo électrique, nos propos sont bien au-delà de ceci.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

Il est au-delà parce que nous considérons quand même qu'il s'agit d'un phénomène de mode actuel qui fait bien dans le décor, mais surtout un phénomène de mode qui s'adresse aux écologiques aisés. Si on veut vraiment faire de l'écologie, on prend son vélo, on transpire un peu. J'aimerais juste ajouter par rapport à ceci, on nous dit qu'on veut baisser moins, vous allez tous savoir que sous peu, la commune de Vernier va faire bloc tous partis confondus, et sous l'impulsion des Verts, contre la centrale à gaz électrique que l'on va construire dans cette région. Donc, d'un côté, on ne veut pas qu'on produise de l'énergie et de l'autre côté on vient dire que l'on consomme davantage, on privatise quelque chose. Et puis dernier argument, vous parlez de Fr. 500.--, je ne reviens pas sur ce qui s'est passé ce printemps avec le référendum, ça fait combien de centimes additionnels pour quelques privilégiés qui vont prendre ce vélo électrique.

M. PERRENOUD : Je n'ai pas bien compris les propos de M. Bonfanti. La différence entre une zone de rencontres et une zone 30 km/h, puis la couleur des plaques. Les plaques qu'elles soient jaunes, rouges ou bleues, tout le monde peut passer dans ces zones-là. La différence entre les zones de rencontres et les zones 30 km/h, elle est fondamentale.

M. BONFANTI : Ce que je voulais dire c'est que tout utilisateur de l'espace public doit respecter les règles. Je ne vois pas pourquoi un cycliste ne respecterait pas les règles autant qu'un autre utilisateur. Ce que je voulais dire, un cycliste qui pourrait rouler à 40 km/h et bien il roulera à 20 km/h dans un lieu de rencontre, comme l'automobiliste, donc il n'y a pas de raison de pointer du doigt le cycliste et ne pas pointer du doigt l'automobiliste qui roule à 40 km/h.

M. GOLAY : Ce n'est pas le tarif, vous pouvez donner même plus en subvention. Ce qui importe, c'est un peu comme les transports publics, vous pouvez baisser le tarif du transport si vous n'avez pas un bon développement du réseau des transports publics, les gens ne le prendront pas. Ce qu'il faut, c'est continuer à développer les pistes cyclables, tout en étant en complémentarité avec les autres modes de transports, privés, transports publics, etc. cela est important. Je pense que Fr. 50'000.-- c'est 50 m. de distance, il faut compter Fr. 1'000.--, cela n'a pas beaucoup changé avec les années, c'est à peu près Fr. 1'000.-- le mètre pour une piste cyclable, pas une bande cyclable, une piste cyclable.

Je pense que si on fait cela sur 10 ans, c'est une piste cyclable de 500 m. c'est déjà une traversée d'une zone à une zone. C'est clair que ce sont de petits pas, mais je pense que développer les pistes cyclables, c'est beaucoup plus intéressant et cela incitera beaucoup plus de gens à prendre des vélos, s'ils se sentent sécurisés que plutôt leur acheter des vélos électriques.

Par rapport aux allusions, je ne vais pas me faire le défenseur, parce que ne n'ai certainement pas les compétences, et ce n'est pas mon rôle ici de défendre l'UBS, il faut savoir simplement que cela n'a pas été donné, ils ont pris des actions même si c'était un peu pourri, ils ont déjà dégagé Fr. 1 milliard. Il faut aussi savoir que certains états vont couvrir peut-être leurs déficits par rapport aux remboursements qu'ils devront faire sur leurs prêts. Je pense que cela est un autre débat, et je pense qu'il faut comparer ce qui est comparable, et ceci n'est pas forcément le bon sujet.

Je dis donc un développement des pistes cyclables en complémentarité plutôt que de financer des vélos comme vous le faites.

M. SABEV : J'ai eu la chance d'essayer un vélo électrique, j'ai pu constater que cela marche très bien, et il coûte Fr. 1'600.--.

M. TEMEL : Le vélo c'est bon pour la santé, pour le moral, c'est anti-pollution, il y a 30 ans, la plupart des gens roulait en vélo, il n'y avait pas de pollution, ni de réchauffement climatique. Actuellement, tout le monde roule en voiture, et il y a la pollution, tous les problèmes du réchauffement climatique. Notre but ici est juste d'inciter la population de Lancy à rouler en vélo. En plus, sur le canton de Genève, nous avons de nombreuses pistes cyclables.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

M. RENEVEY : J'ai assisté à la dernière Commission des finances, peut-être avez-vous lu le Nom de la Rose de Umberto Eco, ou bien le film éponyme de Jean-Jacques Annaud et c'était des moines bénédictins qui se souciaient de savoir si le Christ avait ri. La Commission des finances c'était un peu ça puisqu'on est arrivé dans une exégèse où on parlait de la différence entre une subvention aux personnes physiques avec un bien immatériel, et une subvention aux personnes physiques avec un bien matériel. C'était finalement le débat de cette commission-là, où on considérait qu'un abonnement de transport public était une subvention physique immatérielle, donc ça allait, tout va bien, alors que la subvention aux personnes physiques pour un bien matériel, en l'occurrence une subvention de Fr. 50'000.--, le prix d'une voiture, pour l'achat de vélos électriques, ça n'allait pas.

Je pense qu'il faut tout de même être sérieux, c'est clair que ces Fr. 50'000.-- c'est une valeur d'exemple, il ne faut pas se leurrer. Maintenant, quand on sait que l'augmentation massive de dioxydes de carbone est un vrai problème, je pense que vous avez tous entendu à l'heure actuelle que 2 degrés de plus c'est une catastrophe planétaire, il faut en être conscient. Encore une fois, c'est une valeur d'exemple, le trafic individuel motorisé est la deuxième source d'émission après le chauffage. N'oubliez pas que nous sommes une Cité de l'énergie, j'aimerais remercier le parti Radical qui est d'ailleurs un des partis qui a soutenu cette Cité de l'énergie, qu'est-ce que dit la Cité de l'énergie ? Il faut réduire le dioxyde de carbone de 35 % entre 2000 et 2035. C'est donc ce à quoi nous nous sommes engagés en signant Cité de l'énergie.

Pour le chauffage, on peut faire des audits énergétiques, on peut faire des rénovations, pour la mobilité, la marche de manœuvre est beaucoup plus faible. Nous avons un plan « mobilité » pour les collaborateurs, et puis nous essayons effectivement de faire un soutien à la mobilité douce. J'aimerais juste relire l'objectif de la Cité de l'Energie à ce niveau-là : « *La commune de Lancy veille à favoriser les déplacements à faible consommation énergétique ainsi qu'une utilisation optimale du réseau piétonnier. Lancy met en œuvre également des mesures destinées à modérer le trafic, elle améliore ainsi la sécurité des piétons en général, les chemins de l'école en particulier. Elle contribue également à la réduction des polluants atmosphériques et des nuisances sonores* ». Encore une fois, c'est bien de cela qu'il s'agit, c'est vraiment une subvention minimale qui encore une fois a valeur d'exemple qui sert à montrer qu'il faut soutenir la mobilité douce et que, encore une fois, la mobilité douce en vélo électrique, ce n'est pas pour les gens qui utilisent le vélo pour se promener, c'est pour inciter les gens qui utilisent soit la voiture, soit le scooter qui sont extrêmement polluants, et bien de les inciter pour ces petits trajets à utiliser les vélos électriques.

J'ajouterai encore que je vois les Démocrates-chrétiens qui mènent campagne en enfourchant le vélo électrique, on a vu plusieurs fois le parti Démocrate-chrétien se montrer sur cet engagement en faveur de la protection de l'environnement. M. Darbellay qui parle aussi d'une volonté de réduction massive de CO₂, donc je suis un peu surpris que ce parti-là ne soutienne pas ce projet, et puis aussi les Radicaux qui soutenaient la Cité de l'énergie, je trouve un peu dommage que pour une subvention vraiment faible, on n'aille pas dans ce sens de l'exemple qu'on peut donner aux citoyens.

M. FAVRE : Nous passons au vote.

Vote refusé par 14 non - 11 oui - 1 abstention.

M. FAVRE : Mme Casutt, est-ce que vous souhaitez reformuler votre proposition ?

M. MATHIEU : On vient de la supprimer, on ne peut pas faire de la sorte. Il faut faire d'autres propositions.

M. FAVRE : On n'a pas parlé de supprimer une ligne au budget. On vote une proposition, je maintiens.

Mme CASUTT : On demande que la somme prévue pour l'achat des vélos électriques soit ajoutée à la somme à la subvention prévue pour les abonnements des TPG. On désire aussi que cette attribution pour la subvention passe en Commission, qu'elle ne soit pas juste décidée par le Conseil administratif.

Proposition de renvoi en commission acceptée par 22 oui - 4 non.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009**c) Divers**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : Un commissaire s'excuse pour son absence lors de la précédente et de la prochaine commission et remercie la commune pour l'installation des abris à vélo. Un autre renonce à ses jetons de présence.

M. Lance nous remet le budget de fonctionnement provisoire, celui-ci fait apparaître un boni de Fr. 189'000.-- au 7 septembre et tient compte de l'impact de la votation du 27 septembre.

Un commissaire remercie le service financier pour le travail effectué et le Conseil administratif pour les mesures qui ont été prises.

7. PRESENTATION DU BUDGET 2010

M. LANCE : Nous allons passer maintenant aux millions après avoir discuté de Fr. 50'000.--. Avant de vous présenter ce budget, j'aimerais apporter une petite rectification au tableau qui a paru dans la Tribune de Genève de lundi, avec l'excellente « tartine de M. Von Burg, je pensais qu'il serait là ce soir, je vois qu'il y a une représentante de la Tribune de Genève qui est là. Au niveau des effets de la nouvelle péréquation, l'effet négatif n'est pas de Fr. 24'000.--, mais il est de Fr. 291'000.--, donc c'est quand même conséquent, si vous voulez bien rapporter cette petite modification à M. Von Burg.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme le veut la loi sur l'administration des communes, j'ai le plaisir et l'honneur, au nom du Conseil administratif, de soumettre à votre examen et à votre approbation les projets de budgets de fonctionnement et d'investissements de notre Ville pour l'année 2010.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT**GENERALITES (Tableau 1)**

Sans les immeubles, le budget de fonctionnement atteint aux revenus la somme de Fr. 79.64 millions, contre Fr. 97.28 millions aux comptes 2008, soit une diminution de 18.1 %. Par rapport au budget 2009, les revenus enregistrent également une diminution de 7.75 %.

Au niveau des charges, celles-ci s'élèvent à Fr. 85.52 millions contre 89.57 millions aux comptes 2008, ce qui correspond à une baisse de 4.5 %. Par rapport au budget 2009, celles-ci sont en baisse de 5.2 %.

En tenant compte du résultat des immeubles et villas de 6.01 millions, ceci nous donne un excédent de revenus au budget 2010 de Fr. 0.13 million.

REVENUS**L'IMPOT COMMUNAL**

Comme vous le savez, l'essentiel de nos revenus provient de l'impôt communal exprimé en centimes additionnels ajoutés aux francs de l'impôt cantonal. Pour mémoire, le nombre de centimes additionnels a été porté à 47 dès 2009, soit une baisse d'un centime par rapport aux années précédentes.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

L'impact du projet de loi "pour des impôts plus équitables" (PL10199), qui sera soumis au vote populaire ce week-end, a déjà été chiffré par le département des finances. Sans attendre l'issue de ce vote, nous avons décidé d'inclure les effets de cette baisse sur l'impôt des personnes physiques dans l'élaboration du budget 2010. Hors impact de ce projet de loi, les effets de la crise financière touchent également fortement les estimations fiscales, comme il le sera démontré ci-dessous.

Ainsi, un effort important a été demandé et consenti par l'ensemble des services pour réduire les dépenses de la nature "biens et service" afin de compenser en partie la baisse des recettes fiscales et permettre d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Personnes physiques

Le Département des Finances se base sur les hypothèses d'évolution du revenu et de la fortune des contribuables, notamment fondées sur les publications des instituts de conjoncture et sur les perspectives économiques et financières. Pour Lancy, nous pouvons fournir les remarques suivantes :

Les estimations fiscales pour 2010 sont fournies par le Département des Finances et basées sur la structure de nos contribuables de 2007. L'essentiel de nos recettes fiscales est constitué de l'impôt des personnes physiques imposées au barème ordinaire.

Mesdames et Messieurs, sur la base de ces éléments, nous avons retenu les éléments suivants pour le budget 2010 : (Tableau 2).

L'impact de la baisse fiscale du PL10199 sur l'impôt au barème ordinaire est estimé par le département des finances à Fr. -5.4 millions.

Notre indice de capacité financière est passé de 66.29 points en 2009 à 67.26 points en 2010, ce qui a pour effet de diminuer de 1 point notre taux de part privilégiée, qui passe de 63 % en 2009 à 62 % en 2010. Il était de 66 % en 2008.

Les corrections d'impôts entre les estimations et la réalité se répercuteront encore sur la production 2008, voire 2007, ainsi que sur les estimations pour 2009 et 2010.

Quant à l'impôt à la source et l'impôt sur les prestations en capital, le département des finances tient compte d'une baisse de -4.6%, respectivement -6.5%, entre l'impôt courant dans les comptes 2008 et le budget 2010, en se basant sur le taux moyen cantonal.

Au vu de tous ces éléments, il en résulte une valeur de production du centime de l'impôt courant "personnes physiques" 2010 estimée à Fr. 1'129'299.-- contre Fr. 1'338'018.-- aux comptes 2008, soit une diminution de -15.6 %.

La détérioration par rapport aux centimes totaux enregistrés en 2008 (y compris les corrections des années antérieures), soit Fr. 1'431'919.--, est de -21.1 %.

Personnes morales (Tableau 3)

L'administration fiscale prévoit une légère baisse de 2.54 % en deux ans de l'impôt sur le bénéfice et le capital. Les prévisions émises par le département sont à analyser avec prudence, mais nous les avons toutefois retenues, au vu des analyses et hypothèses contradictoires sur l'évolution de la crise financière actuelle qui touchent l'économie, et qui influencent directement les estimations de nos recettes fiscales.

A partir des comptes 2008, notre valeur de production courante du centime "personnes morales" de Fr. 83'761.-- passe à Fr. 81'636.-- au budget 2010.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

Par rapport aux centimes totaux enregistrés en 2008 (y compris les corrections des années antérieures), soit Fr. 92'227.--, l'impôt enregistre une diminution de 11.48 %.

Produit de l'impôt communal (Tableau 4)

Au final, nous obtenons un produit de l'impôt communal de Fr. 56.91 millions contre Fr. 73.16 millions aux comptes 2008.

LES AUTRES REVENUS

Les autres revenus, par ordre d'importance, sont estimés aux valeurs suivantes :

(Tableau 5)

Taxe professionnelle : Fr. 6.80 millions, stable par rapport au budget 2009, et contre Fr. 8.06 millions aux comptes 2008;

Revenus divers : Fr. 5.76 millions contre Fr. 3.99 millions au budget 2009 et contre Fr. 4.16 millions aux comptes 2008. Ce poste inclut en 2010 des fluctuations de provisions fiscales favorables, au vu de l'importante baisse de production.

Fonds de péréquation intercommunale : Fr. 4.43 millions contre Fr. 4.70 millions au budget 2009 et contre Fr. 4.89 millions aux comptes 2008. Ce fonds est en rapport direct avec l'évolution du produit des impôts des personnes morales, de la population et de notre indice de capacité financière;

(Tableau 6)

Loyers du patrimoine administratif : Fr. 4.43 millions contre 4.21 millions au budget 2009 et Fr. 4.09 millions aux comptes 2008;

Part à des recettes et contributions sans affectation : Fr. 0.66 million contre Fr. 0.21 million au budget 2009. Cette rubrique incorpore dorénavant la contribution nette en notre faveur dans le cadre de la nouvelle loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité.

Subventions à recevoir : Fr. 0.27 million contre 0.89 million au budget 2009, et contre Fr. 2.00 millions aux comptes 2008; dès 2010, le versement du fonds d'équipement communal est supprimé suite à l'introduction de la nouvelle loi décrite ci-dessus.

IMMEUBLES LOCATIFS (Tableau 7)

Le résultat sur immeuble enregistre un excédent de revenus de Fr. 6.01 millions contre Fr. 4.38 millions au budget 2009 et Fr. 4.61 millions aux comptes 2008. Le budget 2010 intègre le revenu net annuel du nouvel immeuble des Courtillets et d'importants travaux d'entretien étaient prévus en 2009, ce qui explique en partie l'écart conséquent entre 2010 et 2009.

CHARGES (Tableau 8)

Le premier poste concerne la rubrique "biens et services". Pour 2010, le budget s'établit à Fr. 22.97 millions, contre Fr. 25.27 millions au budget 2009 et Fr. 21.85 aux comptes 2008.

Le second poste concerne les dépenses pour le personnel. Charges sociales comprises, le budget 2010 s'élève à Fr. 21.84 millions, contre Fr. 21.80 millions au budget 2009. Aux comptes 2008, ce poste s'est élevé à Fr. 20.41 millions.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

A l'intérieur de ce poste, les traitements passent de Fr. 15.94 millions au budget 2009 à Fr. 15.97 millions au budget 2010, faible écart qui se décompose comme suit :

(Tableau 9)

Augmentations statutaires	213'000
Indexation vie chère 2010 0.5 %	69'000
Indexation vie chère 2009 1.29% (budget 2009 1.70 %)	- 56'000
13 ^e salaires, primes et indemnités	48'000
Nouveaux postes, mutations, remplacements	- 250'000
Total	24'000

(Tableau 10)

Le troisième poste concerne les amortissements économiques. Ils sont évalués à Fr. 14.48 millions, contre Fr. 14.78 millions au budget 2009 et Fr. 21.68 millions aux comptes 2008.

Quatrième poste, les subventions qui sont estimées à Fr. 13.17 millions au budget 2010, par rapport à Fr. 12.92 millions au budget 2009 et Fr. 10.71 millions aux comptes 2008.

Cinquième poste, les contributions et dédommagements aux autres collectivités, qui regroupent notamment la compensation financière aux communes frontalières, le SIS, les Evaux, l'ACG, le parascolaire (GIAP), la Fondation pour l'animation socioculturelle et les frais de perception de l'impôt, s'élèvent à Fr. 9.34 millions au budget 2010, contre Fr. 11.29 millions aux comptes 2008 et Fr. 11.27 millions au budget 2009. Une grande part de la baisse entre le budget 2010 et le budget 2009 provient de la diminution des frais de perception de l'impôt, combinée aux deux facteurs suivants : une baisse de la production et un retour au taux de 3 % qui, dans le cadre du transfert de charges entre le canton et les communes, avait été porté à 4.5 % de 2006 à 2009.

(Tableau 11)

Sixième poste, les intérêts de la dette devraient atteindre la somme de Fr. 3.69 millions en regard de Fr. 4.15 millions au budget 2009 et Fr. 3.63 millions aux comptes 2008. L'évolution des intérêts dépend en grande partie des investissements réalisés, par rapport à leur planification figurant dans le budget.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

(Tableau 12)

Nous allons procéder maintenant à l'examen du budget des investissements. Les dépenses nettes prévues pour 2010 sont composées des crédits déjà votés et par conséquent engagés pour Fr. 3.90 millions d'une part et des dépenses nettes en intention pour Fr. 28.80 millions d'autre part.

(Tableau 13)

Il faut préciser que les chiffres des dépenses d'investissements présentés ci-après représentent les montants nets, après déductions des subventions et recettes diverses.

L'analyse de la planification 2010 nous permet de faire ressortir les principaux éléments suivants :

Suite au concours d'architecture lancé pour la construction du nouveau bâtiment administratif prévu à côté de la Mairie, un crédit d'étude destiné à la poursuite du projet de Fr. 0.6 million est prévu en 2010.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

La part nette des investissements affectée aux écoles totalise Fr. 9.21 millions, dont Fr. 3.6 millions pour la continuation des travaux de rénovation de l'école Caroline, y compris la subvention cantonale, Fr. 3 millions pour le commencement des travaux de rénovation de l'école des Palettes et Fr. 1 million pour la création d'un restaurant scolaire à l'école Cérésole. Nous avons également porté une intention de Fr. 1 million en 2010 pour couvrir l'étude de construction d'une école dans le nouveau quartier de la Chapelle-les-Sciers; intention qui se place en continuité du concours d'architecture.

Les parcs et promenades enregistrent un total de dépenses budgétées de Fr. 0.65 million consistant principalement au réaménagement du parc Emile-Dupont ainsi qu'à l'aménagement d'un Agorespace au parc Louis-Bertrand.

Au niveau des équipements sportifs, les investissements planifiés se montent à Fr. 4.64 millions nets. Fr. 2 millions sont affectés au budget 2010 pour compléter le programme de rénovation de la piscine municipale, soit la réfection des vestiaires et du restaurant et le projet de pont-promenade. Une somme de Fr. 2 millions est également prévue pour la 3^{ème} étape des travaux de transformation du Stade de Florimont, qui prévoit la construction d'un nouveau bâtiment pour abriter les vestiaires et la buvette.

Les investissements en lien avec les activités regroupées sous la rubrique "autres loisirs" totalisent la somme nette de Fr. 3.54 millions qui comprend une intention de Fr. 2 millions pour la construction d'une maison annexe à la Villa Tacchini et une autre de Fr. 0.5 million pour la mise en place d'un pavillon à titre de maison de quartier provisoire aux Marbriers.

La rénovation du bâtiment "le Point Virgule" à la route du Grand-Lancy 96, ainsi que son changement d'affectation du patrimoine financier au patrimoine administratif, pour un total en intention de Fr. 1.29 million, représente les charges d'investissement inscrites au budget en ce qui concerne l'aide sociale.

Au chapitre des routes, trois crédits totalisant Fr. 2 millions sont portés en intention pour des travaux à effectuer sur le bâtiment de la voirie au Petit-Lancy, soit la réfection de la toiture et la pose de panneaux photovoltaïques, ainsi que la mise en conformité du réseau de collecteurs des eaux.

L'assainissement de la chaussée et des collecteurs au chemin du Bac sont estimés à Fr. 0.9 million net. D'importants travaux de réfection de chaussée sont également prévus sur l'avenue du Curé-Baud pour Fr. 1.07 million net en 2010.

A ces chiffres s'ajoutent d'autres coûts comme le remplacement d'un camion, la création de giratoires à l'angle rue des Bossons/chemin de la Caroline et à l'avenue des Grandes-Communes, le réaménagement de la place des Ormeaux, les travaux d'éco-mobilité et de lutte contre le bruit au chemin des Palettes et les 1^{ère} et 2^{ème} étapes d'assainissement de l'éclairage public. La part nette du poste "routes et chemins communaux" s'élève à Fr. 8.29 millions.

Quant aux dépenses nettes pour les travaux à effectuer sur les collecteurs de notre réseau, elles se montent à Fr. 1 million. Des travaux sur les collecteurs de la route de Chancy, coordonnés avec le chantier du tram, sont prévus, ainsi que l'assainissement des collecteurs au chemin Daniel-Ihly, dans le cadre de la densification programmée dans le quartier des Marbriers.

En ajoutant à ces objets divers travaux de moindre importance, nous obtenons un total de dépenses nettes au titre du patrimoine administratif de Fr. 29.60 millions, dont Fr. 25.70 millions nets en intention.

(Tableau 14)

En ce qui concerne les investissements du patrimoine financier, nous retrouvons la ligne budgétaire pour les achats éventuels de terrains, Fr. 2.0 millions. La rénovation du bâtiment sis ch. de Tressy-Cordy 3 est estimée à Fr. 2 millions, dont Fr. 1 million est porté en intention en 2010.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

Au final, les dépenses brutes se montent à Fr. 36.79 millions contre 43.43 millions au budget 2009, ou Fr. 32.70 millions de dépenses nettes contre Fr. 41.55 millions au budget 2009.

(Tableau 15)

Au niveau de la trésorerie, le financement des investissements 2010 est prévu comme suit :

Amortissements	13.47
+ Excédents de revenus	<u>0.13</u>
Autofinancement (cash flow)	13.60
- Dépenses brutes d'investissement	-36.79
+ Subventions diverses et autres recettes	<u>4.00</u>
Total à financer par l'emprunt	-19.19

Le montant de Fr. 19.19 millions à emprunter sert à financer les investissements du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 16.09 millions et ceux du patrimoine financier pour Fr. 3.1 millions.

CONCLUSIONS

Mesdames et Messieurs,

Après ce traditionnel tour d'horizon financier qui peut apparaître quelque peu ardu pour certains, je voudrais vous soumettre quelques réflexions qui ont guidé le Conseil administratif dans l'élaboration de ces budgets.

Lors de la présentation du budget 2009, il y a une année, je vous disais que vu les conséquences incertaines de la crise financière sur l'économie, le Conseil administratif vous proposait de ramener le centime additionnel de 48 à 47, une baisse plus forte de 2 centimes n'était pas possible pour équilibrer le budget 2009. Cette baisse modérée de 1 centime a été approuvée par votre Conseil municipal et confirmée par les citoyens et citoyennes lors de la votation référendaire du 17 mai dernier.

Aujourd'hui, cette prudence est confortée par les informations que l'Administration Fiscale Cantonale nous a communiquées ces derniers mois, soit :

- 1) Une baisse des recettes fiscales de 5,4 millions par rapport au budget 2009, conséquence directe du PL 10199 qui sera soumis aux électeurs ce week-end
- 2) Une baisse des recettes fiscales dues à la récession économique de 2,8 millions par rapport au budget 2009.

Au final, nous obtenons un produit de l'impôt communal de Fr. 56,91 millions contre Fr. 73.16 millions aux comptes 2008 ! Il est bien loin le temps des gros bonis de ces dernières années. Dans ces conditions, le Conseil administratif n'avait pas d'autre choix que de rechercher des économies, mais la marge de manœuvre étant extrêmement étroite, l'effort s'est finalement porté essentiellement sur la rubrique « biens et services », comme expliqué en commission des finances.

En effet, la commission des finances a été d'avis qu'il fallait maintenir l'effectif actuel des collaborateurs, leurs conditions de traitement, l'enveloppe globale des subventions accordées et tenant compte des autres dépenses, purement comptables et contractuelles, il n'était pas possible d'obtenir, dans un premier temps, des économies dans d'autres rubriques.

Nous tenons à saluer le travail des chefs de services qui ont compris cet effort d'économies à effectuer dans leur secteur respectif. Ces économies risquent toutefois de se faire ressentir rapidement sur l'entretien courant de nos bâtiments, de nos parcs, de nos routes ou simplement dans le bon fonctionnement des services.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

Dans ce contexte de baisses fiscales drastiques pour notre commune, nous constatons simultanément que nous sommes de plus en plus confrontés par une demande de nouvelles prestations et d'augmentations de subventions d'entités communales et cantonales, à qui nous avons été obligés de répondre le plus souvent négativement à certaines sollicitations, alors que nous sommes convaincus qu'elles sont souvent nécessaires au bien-être de la population. Citons, par exemple, les clubs sportifs, les institutions de la petite enfance, les centres de loisirs, les associations pour les aînés etc.

Quant au programme d'investissements, même s'il peut paraître important au niveau de son ampleur, il représente l'image de la volonté du Conseil administratif de mettre à disposition de la population des équipements publics nécessaires à son épanouissement et à son bien-être. Comme a pu le constater la commission des finances, ce programme d'investissement n'est ni disproportionné, ni utopique, mais répond simplement à un besoin d'intérêt général qui correspond à une volonté de réalisation en 2010.

Le Conseil administratif, face à cette baisse des recettes fiscales en 2010, est inquiet face aux besoins croissants de notre population, alors que nous avons été contraints d'adopter une approche conservatrice vis-à-vis de l'élaboration de ce budget 2010, malgré le développement continu de notre commune.

Mesdames et Messieurs,

En conclusion et au vu des informations dont nous disposons à ce jour, notre budget 2010 de fonctionnement a dû réduire sa voilure, mais il est sain et solide. Le budget des investissements nous engage pour les années à venir, mais correspond à un programme normal de mise à disposition d'infrastructures publiques.

Pour l'année 2010, ces budgets nous permettent de remplir l'essentiel notre mission qui consiste en particulier à :

- prendre les mesures pratiques en lien avec notre politique affirmée de développement durable,
- être solidaire et proche de nos habitants en leur fournissant des prestations et des équipements qui contribuent à leur épanouissement,
- être solidaire et proche de nos aînés, comme des jeunes, ici et ailleurs dans le monde,
- être solidaire et proche de ceux qui se trouvent toujours dans la précarité ou la difficulté, en particulier celles et ceux qui recherchent un emploi ou un logement, toujours aussi difficile à trouver,
- être solidaire et à l'écoute des sociétés et associations communales et de toutes les personnes qui s'engagent dans la vie sociale de la commune,
- être proche de notre personnel qui fournit des prestations de qualité tout au long de l'année.

Avant de terminer, je voudrais, au nom du Conseil administratif, remercier le service financier, en particulier Mme Catherine Andrey, cheffe du Service financier et de l'informatique et son collaborateur M. Alexandre Chouet, les chefs de service et tous les collaborateurs qui ont été associés de près ou de loin à l'élaboration et à la confection des budgets 2010.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir renvoyer ces deux budgets à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs pour examen qui aura lieu le lundi 5 octobre prochain. Mme Augsburger me dit qu'il y a les documents pour cette commission qui sont à disposition des membres de ladite commission durant cette séance.

M. AUGSBURGER : On peut applaudir.

M. GOLAY : Je tenais aussi à féliciter le Conseil administratif, le Service financier pour nous avoir produit un budget équilibré. La seule question qui m'interpelle et vous me permettez, c'est simplement que l'année passée, lorsqu'on avait demandé la baisse du centime additionnel, vous nous aviez dit dans vos prospectus qu'il y aurait fermeture école, fermeture des crèches, etc. alors que vous ne connaissiez pas encore l'impact de la LIPP. Je m'étonne aujourd'hui qu'on arrive à avoir un budget équilibré, je m'en réjouis vraiment, et je vois malgré tout qu'on ne ferme pas d'école, pas de crèche, comme le parti Socialiste l'avait annoncé.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

M. FAVRE : Ne profitez pas de la situation, on aura tout le temps d'en débattre au mois de novembre. Je vous ai laissé la parole pour vos félicitations, n'en abusez pas. Je vous remercie pour vos encouragements ainsi que M. Augsburgers.

**8. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Séance du 26 août 2009 -
Rapporteur : M. Patrick LUSSI**

**a) Sovalp - Pont-Rouge - gare Ceva
1. Modification des limites de zones - Plan No 29560**

=====

M. LUSSI présente le sujet : Le Président présente les invités qui expliqueront le sujet : Mme Stiles (auteur du projet) - M. Yves Jacot (chef du projet CFF) - M. Frédéric Wuest (Département du territoire) - M. Olivier Briner (mandataire Sovalp).

Une présentation générale du projet est faite par M. Briner. Il en ressort les points forts suivants :

- L'esplanade de la gare est prévue pour la mobilité douce. Une articulation particulière est prévue pour les transports collectifs, les voitures en "dépose minute", les cycles. Un accès aisé est prévu par des rampes.
- Dès le début, l'ensemble du projet a inclut les contingences environnementales, de la protection de la nature, de la protection contre le bruit.
- Il y aura trois entrées pour l'accessibilité du trafic motorisé. Une le long de la route de jeunes. Un accès sur la place de la gare avec la rampe du Pont-Rouge. Un 3^{ème} accès depuis l'avenue Eugène-Lance pour le secteur habitation.
- Selon l'évolution, il est possible que l'arrêt du tram soit déplacé sous le Pont-Rouge.
- L'activité de la gare de triage CFF sera fortement réduite, ce qui est un gain contre le bruit. Le paysage sera aussi amélioré par la diminution des voies de l'actuelle gare de triage.
- Le phasage de la réalisation suivra, en principe, cet ordre :
 - CFF, le nouvel enclenchement pour permettre le routage des wagons.
 - L'installation de chantier pour la construction du tunnel CEVA.
 - Partie logements et activités dès la fin du percement du tunnel.

Pour la modification des limites de zone, actuellement, l'ensemble est en zone ferroviaire, mis à part quelques petites zones villas.

La modification des zones s'articule comme suit :

- Partie logements en 3^{ème} zone de développement, ceci permet au canton de conserver un contrôle sur les prix. Partie activités en 2^{ème} zone ordinaire.

Le Président relève que le projet indique deux zones différentes de protection contre le bruit, OPB2 et OPB3.

Rappelons que plus le chiffre de l'indice est bas, meilleure est la protection. Il était difficile, voire impossible, pour des raisons concrètes de trafic ferroviaire, aux CFF d'accepter une zone générale OPB2. Après dialogues avec différents groupements et associations, les CFF ont accepté l'OPB2 pour la partie habitation et l'OPB3 pour toutes les autres activités.

Enfin, il est rappelé que l'idée forte du projet est d'obtenir la mixité place de travail, logement, ceci pour éviter bien des déplacements servant uniquement à se rendre à son lieu de travail.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

Pour répondre à une question de commissaire, M. Briner précise qu'il n'a pas été relevé de pollution majeure sur les sols. Il n'y a pas de dépollution prévue actuellement. Mais, au cas où en cours de chantier cela s'avérerait nécessaire, un montant est déjà budgété pour ceci.

Après lecture de l'arrêté proposé : Pont-Rouge, Gare CEVA, modifications des limites de zones. Plan 29560. Il est accepté à la majorité des commissaires moins une abstention.

M. PERRENOUD : Juste une information, je m'abstiendrai lors de ces deux votes étant donné que mon employeur fait partie du groupe CFF.

L'arrêté 8a1) accepté par 25 oui - 0 non - 1 abstention. (Voir Annexe).

a) Sovalp - Pont-Rouge - gare Ceva
2. Plans localisés de quartiers Nos 29583-543 et 29584-543

=====

M. LUSSE présente le sujet : Ces 2 plans localisés de quartier sont le prolongement pour la partie lancéenne de la présentation précédente.

Les plans montrent l'implantation prévue des bâtiments locatifs, de l'école, des cheminements.

Il nous faut comprendre qu'il ne s'agit pas de projets définitifs de construction ! Il s'agit d'indications sur les volumes, surfaces et distances.

Les gabarits pouvant légèrement varier, notamment par les pourcentages d'augmentation accordés en cas de construction Minergie.

Différentes questions de détail des commissaires sur la mobilité piétonne, des cyclistes, de point d'articles de loi sont débattus. Des réponses concrètes nous sont apportées.

A lumière de tout ceci, il est procédé aux votes des arrêtés :

1. Arrêté Plan localisé de quartier N° 29583-543 est accepté à la majorité moins une abstention.
2. Arrêté Plan localisé de quartier N° 29584-543 est accepté à la majorité moins 2 abstentions.

Les arrêtés 8a2) sont acceptés par 25 oui - 0 non - 1 abstention. (Voir Annexes).

M. STUDER : Juste une question, qu'est-ce que le rapporteur entend par majorité, moins une abstention. Est-ce que c'est l'unanimité des commissaires, moins une abstention, ou la majorité ?

M. LUSSE : Je vous prie de m'excuser pour ce lapsus, il est vrai que quand on parle d'unanimité, pour moi, c'est un tout. La majorité étant les gens présents, mais pour votre compréhension, cher collègue, c'est la totalité moins un.

b) Divers
=====

M. LUSSE présente le sujet : Un commissaire parle de sa préoccupation face à l'installation prévue de feu de signalisation sur la route du Pont-Butin, axe majeur de transit, ce qui perturbera la fluidité déjà compromise du trafic

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

Il demande que l'on convoque la DGM pour lui faire part de notre mécontentement face à ce projet. M. le Conseiller administratif Baertschi prend note de la demande.

Il annonce que le projet de déclassement du chemin de l'Ancien-Puits a été approuvé par l'Etat, malgré le préavis défavorable de la commission.

**9. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Séance du 26 août 2009 -
Rapporteur : M. Patrick LUSSI
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 7 septembre 2009 -
Rapporteur : M. Patrick LUSSI**

Place des Ormeaux - Réaménagement de la place - Crédit d'étude (Fr. 290'000.--)
=====

M. LUSSI présente le sujet : En lisant l'ordre du jour, vous avez déduit justement que, pour éviter votre lassitude, cet objet traité dans deux commissions, sera relaté en ce seul rapport.

Je vous rappelle que la partie principale de ce projet de réaménagement a fait l'objet d'un concours d'architectes.

En prenant connaissance du projet retenu, bien des commissaires se sont étonnés que la partie au nord de la route de Chancy n'ait pas été traitée.

C'est cette extension du projet qui nous était présentée, impliquant une augmentation du crédit d'étude.

Le Président accueille les mandataires qui ont gagné le concours, Mmes Zimmermann et Mercier-Oulevay.

Comme vous l'imaginez, le challenge était de trouver une solution harmonieuse pour recréer un ensemble séparé dans les faits par le passage du tramway.

Précisons qu'une demande des commissaires était d'étudier la possibilité d'exécuter un passage piétonnier sous la route de Chancy.

Cette demande est à exclure, non pas pour des impossibilités techniques, mais en raison des normes actuelles sur les taux d'inclinaison des rampes. Une telle réalisation amènerait le débouché de la rampe bien au delà de la place !

Les mandataires nous ont présenté un projet où elles ont réussi à intégrer l'actuelle avenue Louis-Bertrand dans le même concept que l'esprit de l'espace au sud de la route de Chancy.

Ainsi, un espace plus grand est dédié aux piétons, agrémenté avec un mobilier et un aménagement uniformes. Elles ont aussi travaillé pour végétaliser et sécuriser l'espace.

La volonté étant d'étendre la place au maximum et d'effacer les modalités routières actuelles.

Les photos montages montrent concrètement l'esprit du projet.

Le débat s'ouvre sur le constat quasi général que ce projet convient aux commissaires.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

Des questions de détail sont posées mais qui n'amènent en rien un changement du projet présenté. Les réponses apportées sont satisfaisantes.

Après le départ des mandataires, l'ensemble des commissaires exprime sa satisfaction générale.

Un commissaire relève que, lors des soumissions, il faudra être attentif à certains montants de poste prévus qui lui paraissent trop élevés.

Ce projet ayant une partie artistique rémunérée, il est demandé s'il est prévu que le Fonds d'art visuel de la Ville de Lancy y participe.

Ce point n'est pas résolu car si M. le Conseiller administratif Baertschi répond par l'affirmative, M. le Conseiller administratif Lance pense que ce Fonds n'est pas destiné à ce genre de travaux artistiques. A suivre.

Le Président passe à la lecture de l'arrêté : il est accepté à l'unanimité des commissaires.

Quant à la séance de la Commission des finances et immeubles locatifs du 7 septembre 2009, le sujet était à l'ordre de jour en raison de l'augmentation du budget du crédit d'étude qui passe de Fr. 200'000.-- à Fr. 290'000.--.

Les motivations de cette augmentation sont expliquées aux commissaires. Ce sont les mêmes que vous venez d'entendre. Il n'y a pas de question particulière des commissaires.

Le Président procède à la lecture de l'arrêté, il est accepté à l'unanimité des commissaires moins une abstention.

M. SABEV : Est-ce qu'il y a corrélation entre l'aménagement de la place et les travaux du tram.

M. BAERTSCHI : Je réponds d'abord sur le rapport. Le petit différend qu'il y a eu entre la réponse de M. Lance et la mienne, en effet, vu l'indigence du Fonds d'art visuel, c'est évidemment mon collègue François Lance qui a raison, donc ce n'est pas sur le Fonds d'art visuel que va être pris le projet artistique.

Maintenant pour répondre à M. Sabev, j'ai été interpellé par le Président, il est évident que si nous faisons cette étude maintenant, c'est bien que pour cela soit coordonné avec le tram.

M. RENEVEY : Dans le cadre des séances régulières avec les coordinateurs du TCOB et le Service des travaux, il est évident que nous suivons aussi ce dossier et que les mandataires du TCOB sont au courant de nos projets et qu'il faut assurer cette coordination pour permettre la réalisation du tout.

M. LANCE : Je voulais juste confirmer les propos de M. Baertschi par rapport à cette prise en charge. Cette intervention culturelle, il est vrai que c'est le Fonds d'art visuel qui avait proposé qu'une artiste fasse partie du concours dès le départ de l'étude du dossier parce qu'on s'est aperçu que souvent ce Fonds d'art visuel intervenait après coup et que ce n'était pas toujours aisé et justifié. Donc, là, on s'est pris dès le départ pour la conception de cette place avec une intervention artistique et, par conséquent, il nous semble logique que cette intervention artistique soit prise effectivement par le crédit de construction. D'autre part, comme l'a dit M. Baertschi, je vous rappelle que le Fonds d'art visuel est doté annuellement de Fr. 84'000.-- soit Fr. 3.-- par habitant ; dans ce projet, l'intervention artistique est estimée à Fr. 120'000.--, donc le Fonds d'art visuel ne suffirait pas à financer cette intervention. Par conséquent, il est vraiment nécessaire qu'une intervention culturelle soit prise dès le départ dans un projet.

L'arrêté 9) est accepté par 24 oui - 0 non - 1 abstention. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

- 10. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 27 août 2009 -
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 7 septembre 2009 -
Rapporteur : M. Patrick LUSSI**
-

**a) Avenue Curé-Baud / tronçon place 1er-Août - Giratoire route de Base
Réaménagement de la chaussée et remise en état des collecteurs
Crédit de construction (Fr. 4'300'000.--)**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. Renevey rappelle que l'avenue du Curé-Baud est en mauvais état et qu'il faut respecter les normes OPB (ordonnance protection contre le bruit) et il mentionne qu'un revêtement phono-absorbant serait posé afin de diminuer le bruit. Cette avenue ne doit pas dépasser 60 décibels (DB) alors que la situation actuelle est de 65 Db. Les collecteurs doivent être également remis en état sur un tronçon de plus d'un kilomètre.

M. Burri explique alors que l'aménagement proposé porte sur toutes les traversées ainsi que sur une piste cyclable. La bande de roulement sera resserrée à 6 mètres, entraînant un effet visuel important et un ralentissement des véhicules. L'enrobé situé sous les traversées sera blanc afin de les mettre bien en évidence. Tout l'éclairage sera revu, notamment en supprimant les anciens mâts TPG et en ajoutant une illumination intensive à chaque traversée piétonne. Une piste cyclable bidirectionnelle sera raccordée côté place du 1^{er}-Août. Les trottoirs seront continus à chaque séquence de traversée, la seule exception étant devant l'école où le passage piéton verra sa longueur doublée. L'enrobé sera par ailleurs plus résistant en non phono-absorbant au niveau du giratoire. Aucune place de parc de parc pour véhicule ne sera supprimée. Il termine en mentionnant que la dernière traversée piétonne se situe à côté du terminus des TPG.

La commission vote : 10 voix en faveur, à l'unanimité.

M. LUSSI présente le sujet : M. le Conseiller administratif Lance précise que cet objet est traité en commission des finances car il n'est prévu qu'un montant de Fr. 600'000.-- au budget 2009.

M. Lance signale également une communication d'un commissaire siégeant au Grand Conseil lui signalant qu'une commission étudierait une variante de tracé du tram empruntant, depuis la place du 1^{er}-Août, l'avenue Curé-Baud.

Il semble que ce soit plus une hypothèse d'école que réelle. Interpellé, M. le Conseiller d'Etat Cramer n'a amené aucune confirmation.

M. le Conseiller administratif Renevey précise que bien des facteurs et éléments sont pris en compte dans cette réfection : collecteurs, éclairage, éléments pour la modération du trafic, revêtement phono-absorbant d'où le coup total. Il ajoute que la somme est prévue au budget des investissements 2010. D'autre part, même si les travaux commencent cette année, les sommes prévues seront dépensées en 2010.

Quelques questions de détail sont posées. Les réponses apportées suffisent aux commissaires.

Le Président nous indique que le crédit a été accepté à l'unanimité en Commission des Travaux.

Le Président procède à la lecture de l'arrêté. La commission, à l'unanimité préavis favorablement cet arrêté.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

M. AUGSBURGER : Alors, en Commission des travaux, si l'unanimité était absolument totale, on n'a pas eu d'écho dans cette commission pour un éventuel passage du tram. Personnellement, s'il y a suspicion, je propose avant qu'on ait une lettre écrite pour voter ces Fr. 4 millions, ce serait absolument illogique de voter un crédit de Fr. 4 millions, si on sait que des travaux du tram vont se faire dans 3 ans sur ce tronçon. Personnellement, si on n'a pas un engagement écrit disant que le tram ne passera pas par là, je ne voterai pas ce crédit par manque d'information au départ.

M. GOLAY : Comme vous le savez, je siége à la Commission des transports du parlement, on est en train d'étudier une variante qui ferait prendre la route de Base depuis la place du 1er-Août, et je rejoins mon collègue, je sais que vous avez rencontré M. Cramer, en tout cas la ville de Carouge, la ville de Lancy, commune de Plan-les-Ouates pour avoir une information tout dernièrement, je pense que vous avez peut-être des informations à nous donner par rapport à cela, avant qu'on procède au vote, sinon, je rejoins totalement mon collègue. Il est hors de question aujourd'hui de se prononcer sur un crédit où il faudrait peut-être tout revoir d'ici peu, si effectivement, cette variante devait se faire.

M. BAERTSCHI : Je peux répondre sans difficulté parce que la décision de M. Cramer, il l'a prise devant nous lors du comité de pilotage du Paca (Plaine de l'Aire-St-Julien) et parmi les groupes qui présentaient sur le thème des transports, la majorité préconisait le tracé du tram par la route de St-Julien, mais d'autres disaient que ce serait bien d'étudier aussi la possibilité d'avoir un tracé par la route de Base.

Voyant que les deux choses n'étaient pas clairement expliquées, M. Cramer à ce moment-là a dit puisque c'est comme cela, je vais demander à mes services d'étudier la possibilité, de ce qu'on appelle une « baïonnette » de double tram qui se rend direction St-Julien. C'est la seule information qu'il nous a donnée, donc la possibilité va être étudiée par les services du département de voir si c'est faisable, si c'est possible, etc.

Je ne veux pas m'insérer dans votre débat, simplement tous ces Pacas sont à l'aube de 20 ou 30 ans. Imaginez, laisser l'avenue du Curé-Baud 20 à 30 ans comme elle est, et ce n'est pas sûr du tout. Je suis intervenu pour dire, mais vous êtes vraiment sûrs que c'est une bonne idée de faire passer le tram par l'avenue du Curé-Baud ? Encore autre possibilité, on pourrait imaginer aussi de faire passer le tram par le chemin des Palettes. On n'en est pas du tout là, je vous invite à ne pas attendre cette décision parce que les trous vont continuer à se creuser.

M. GOLAY : J'ai bien entendu les propos de M. Baertschi, malgré tout cela me laisse perplexe. On sent une véritable volonté de la Commission des transports d'aller bien plus vite que cela, je pense qu'il faut quand même attendre un peu plus d'informations, l'étude est en train de se faire par les différents services de l'Etat. Je pense que les études vont arriver d'ici peut-être 6-8 mois, on peut repousser, suspendre ce projet, plutôt que de le voter ce soir, s'enfermer dans un investissement pour lequel, il faudra peut-être renoncer d'ici une ou deux années. L'étude va se faire, à mon avis, d'ici 6 mois, la Commission des transports devrait recevoir déjà les premiers jets de cette étude.

M. LUSSI : Il est certain que ceci nous met dans l'embarras. En ce qui nous concerne, il serait autant aberrant de voter un crédit pour des travaux qui vont être démolis, que de ne rien faire vu l'état de la situation. Je souhaiterais faire la proposition à ce Conseil municipal, autant demander de différer au prochain la décision, demander à ce que le Conseil administratif puisse en tout cas obtenir par écrit quelques propos rassurants sur un délai, car il est clair que si c'est 20 à 30 ans, avant que l'on fasse quelque chose, nous pourrions y aller de manière à ce que nous puissions décider en pleine connaissance de cause. C'est donc la proposition que je fais, de déplacer notre vote à la prochaine séance du Conseil municipal, en espérant que d'ici là, le Conseil administratif puisse avoir ou des assurances, du moins des confirmations écrites de ce qui se passe.

M. FAVRE : Est-ce quelqu'un a les dates du début des travaux ?

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

M. RENEVEY : Nous parlons du mois de septembre pour le vote du crédit par le Conseil municipal, le délai référendaire en octobre, le début des travaux en novembre. Il faut que l'on commence par les collecteurs et donc une durée probable des travaux de 10 mois.

Encore une fois, il s'agit de différentes variantes, c'est une variante parmi d'autres, il ne faut pas non plus penser qu'on peut tout résoudre d'un coup. Je vous rappelle que tout ceci a déjà été passablement retardé, puisqu'il y a chaque fois autre chose, c'est clair que si on attend pour être absolument certains de tout, on ne fait rien. On a dû repousser la première étude pour savoir si on mettait l'avenue en unidirectionnel, on a retardé aussi pour que l'étude OPB se termine, on a proposé aussi éventuellement de retarder jusqu'à ce que la place du 1er-Août soit achevée. On peut continuer longtemps ce jeu, mais je vous rappelle l'état fortement dégradé, il y a encore une lettre d'un ancien Conseiller municipal aujourd'hui, on reçoit des téléphones fréquemment, il faut rester crédibles aussi par rapport à ces hypothèses.

M. FAVRE : Je voulais vous rappeler qu'il y a une commission qui contrôle la gestion des finances et des crédits que chaque commune vote. Du moment que ce crédit de Fr. 4'300'000.-- est voté, il est transmis vers ces contrôles de gestion, s'ils savent qu'un tram arrive dans une année, ils vont quand même intervenir. Je pense que c'est un contrôle qui se fait.

M. BAERTSCHI : Vous savez que dans tout projet, la commune a quand même un mot à dire, bien entendu. J'imagine, actuellement 2009, votre Conseil municipal approuver une traversée de Lancy par le tram, vous voyez ce que cela signifierait.

Cela ne me semble pas très réaliste de mettre un tram à l'avenue du Curé-Baud, sachant qu'une fois qu'il y a le tram, et bien il n'y a plus rien d'autre. Enfin, c'est un avis personnel. N'oubliez pas qu'étudier une possibilité, ce n'est de loin pas encore prendre la décision et que c'est une étude qui passe par la route de Base et pas par une passerelle. Ne tombons pas dans une paranoïa, voir l'année prochaine le tram s'installer à l'avenue du Curé-Baud sans que nous ayons quelque chose à dire.

M. FAVRE : Je propose de passer au vote tel qu'il nous est proposé.

L'arrêté 10a) est accepté par 15 oui - 2 non - 8 abstentions. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : Une commissaire demande s'il serait possible que l'accès pour les livraisons du futur restaurant scolaire de l'école Cérésole passe par un autre chemin, afin de ne pas compromettre les jeux des enfants et ainsi éviter la suppression d'arbres. M. Renevey répond que la question sera étudiée. Il ajoute que cela signifierait créer un chemin en zone de verdure et que les véhicules passeraient dès lors devant deux écoles.

Notre Maire évoque ensuite quelques sujets :

Pour la villa Tacchini, il souhaite écrire à la Commune d'Onex afin d'obtenir un appui pour l'obtention d'une participation financière provenant du fonds intercommunal. Ainsi la mise en soumission pourrait être effectuée d'ici la fin de l'année, ce d'autant plus que les entreprises remplissent leurs carnets de commande avec des prix intéressants. Il pense que le Conseil municipal devrait dès lors pouvoir voter en février avec le montant maximum discuté en connaissant la position du fonds intercommunal. Des variantes, lors de la mise en soumission, devraient permettre d'être au clair avec l'enveloppe budgétaire.

Les stores ont été posés à l'école du Petit-Lancy, l'amélioration est notable. La décision a été prise sur la base du rapport d'Amstein & Walthert ainsi que sur les propos des instituteurs relatant l'amélioration dans la classe pilote.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

La passerelle des Mouilles sera finalement démolie. Les travaux préparatoires seront effectués au début du mois de septembre. Deux phases de chantier se succéderont jusqu'au 21 septembre. Les travaux s'effectueront de nuit et le trafic sera maintenu.

La rampe Quidort sera fermée du 28 septembre au 13 octobre dans le sens de la montée. Chemin du Bac, au niveau de la route de St-Georges, un passage piétons et des feux ont été posés cet été.

Un petit édicule a été placé devant la mairie, il est provisoire et est destiné à abriter les vélos électriques dans le cadre du plan de mobilité de l'administration.

Des contacts ont été pris avec un propriétaire à l'égard du stade de Florimont. Cette famille est entrée en matière pour la pose de doubles vitrages dans sa maison, pour un montant de Fr. 10'000.-- absorbables dans le crédit. Deux options demeurent possibles si la négociation n'aboutit pas, soit l'achat de la parcelle, soit de tenter l'affaire en force.

Concernant la patinoire à la piscine Marignac, l'option la plus idéale serait de la placer en toiture. La première estimation réalisée est de Fr. 200'000.-- pour son achat. Il existe également une possibilité de la louer pendant six ans, pour Fr. 65'000.-- par an.

M. LUSSE présente le sujet : Pas de divers significatifs.

11. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE - Séance du 3 septembre 2009 - Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS

a) Assainissement de l'éclairage public - 1ère étape Crédit d'investissement (Fr. 350'000.--)

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Ce sujet fait suite aux différentes présentations qui ont déjà été discutées sur ce sujet. Les commissaires ont eu tout loisir de prendre connaissance du message qui leur a été confié. Le choix du Grand-Lancy a été fait en raison du nombre plus important d'axes routiers. Les travaux se feront selon un planning défini par les SIG qui ont, en quelque sorte, le monopole. L'amortissement se fera sur 35 ans.

L'arrêté 11a) est accepté par 23 oui - 0 non - 0 abstention. (Voir Annexe).

b) Présentation de l'Association Sun Power

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Je fais une parenthèse après l'absurdité d'une centrale à gaz, on va parler peut-être de l'utilité des panneaux photovoltaïques. La Commission a reçu M. Mayerat de cette association. Il nous a présenté les buts de son association en précisant qu'à l'origine, il s'agit d'un projet personnel à la suite de l'installation, sur le toit de sa maison, de panneaux solaires.

L'association compte 250 membres et il a écrit une cinquantaine de lettres à des entités publiques, mais n'a reçu que 3 réponses.

L'association fait interface entre les clients et les entreprises. Les centrales solaires fonctionnent par souscription et appartiennent à l'association qui constitue un fonds de soutien pour chaque utilisateur.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

Il nous a présenté plusieurs projets et réalisations dans notre région. Le prix d'achat d'un m2 de panneau photovoltaïque revient entre Fr. 1'100.-- et Fr. 1'800.--, selon la surface. La durée de vie d'un capteur solaire n'est pas établie formellement, mais on enregistre une perte de fonctionnement d'environ 10 à 20 % en 25 ans. Comme les SIG rachètent le courant à un prix intéressant, le retour sur investissement se fait sur environ 15 ans.

Un panneau solaire photovoltaïque peut produire entre 140 et 200 KWh par année. Après 3 ans d'utilisation, il a amorti l'énergie consommée pour sa fabrication.

En principe, il n'y a pas d'entretien sur les panneaux inclinés et ceux-ci sont résistants à la grêle car ils ont été testés en raison des risques inhérents à ce phénomène météorologique.

Il n'existe pas de panneaux solaires qui possèdent les deux usages soit électricité et thermique, mais il est possible d'installer simultanément deux types de capteurs.

La Suisse est en retard dans la production d'énergie solaire par rapport aux autres pays et par rapport à son voisin germanique.

Après le départ de notre invité, la discussion s'est poursuivie sur le projet de pose de panneaux sur le toit de la voirie et de collaborer en partie ou complètement avec cette association. Un commissaire précise que tous les toits des entreprises environnantes sont orientés de la même façon et, qu'en s'associant avec les voisins, on pourrait innover et produire de l'énergie « propre » pour un très grand nombre de ménages.

L'affaire est à suivre.

c) Divers

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Question est posée sur un panneau photovoltaïque situé sur un arrêt de bus à Onex et s'il serait possible d'en placer sur les arrêts à Lancy, étant donné qu'il faudra refaire tous les arrêts de tram, suite aux travaux. Un système est envisagé à l'abribus Pont-Rouge, mais il faut encore savoir le coût et les gains d'un tel projet.

Une autre question est posée sur les essais de plantation des prairies, mais il a été précisé que la commune a fait de très gros efforts pour reverdir notre cité.

**12. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES - Séance du 10 juin 2009 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET****a) Election de la Présidente et de la Vice-présidente**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : Le groupe Démocrate-chrétien propose de reconduire Mme Dilonardo à la Présidence. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Mme Estoppey du groupe Union Libérale-Radicale est proposée au poste de Vice-présidente. La Commission accepte cette proposition à l'unanimité.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009**b) Audition des Centres de loisirs : Centre Marignac - Villa Tacchini - Terrain d'aventures de Lancy-Voirets - Terrain d'aventure du Petit-Lancy - Locaux autogérés**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : *Centre Marignac* - M. Martignano prend la parole. Il informe la Commission que l'année 2008 s'est déroulée correctement, sauf ces dernières semaines où certains évènements graves ont débouché sur un dépôt de plaintes devant le Procureur Général. A ce sujet, il précise qu'un courrier a été envoyé à la mairie. Concernant le budget, il indique qu'il a été tenu et que les charges ont été revues à la hausse pour l'année suivante car certains éléments avaient été sous-estimés. Toutefois, le Centre Marignac enregistre une perte de Fr. 5'000.--. Malgré cela, le Centre ne demande rien de plus que le budget habituel.

Villa Tacchini

M. Hertzog prend la parole et déclare que les heures de travail du centre ont augmenté, tout comme le nombre de jeunes qui fréquentent la Villa. Il y a une évolution significative avec les 12-18 ans.

M. Belet animateur, signale que l'accueil libre fonctionne bien. Ensuite, il indique que les activités musicales et théâtrales prennent de plus en plus d'essor et que le nombre de soirées s'intensifie. Il mentionne qu'il y a également de plus en plus de boums qui sont organisées. Il évoque ensuite le budget et indique que l'exercice 2008 a subi un déficit de Fr. 11'000.-- à cause d'un manque d'heures des moniteurs suffisantes et que cela entraîne forcément des heures supplémentaires à payer. Il mentionne qu'il faudra revoir certaines choses ou faire des restrictions. Pour finir, il déclare que la demande de subvention pour le prochain budget sera supérieure à l'année précédente et sera de Fr. 79'000.--.

Terrain d'aventures de Lancy-Voirets

Mme Gilliéron prend la parole et déclare que le terrain d'aventure véhicule des valeurs harmonieuses en rapport avec la nature, l'écologie et la consommation. Ensuite, elle évoque la baisse de fréquentation constante de ces dernières années qui n'a pas été sans poser quelques soucis au comité. Raison pour laquelle il a été décidé de procéder à un vaste sondage en collaboration avec les écoles et le GIAP. Ce sondage, dont les résultats seront remis à la mairie après les vacances d'été, a largement contribué à faire mieux connaître le terrain parmi la population. De plus, le terrain a enregistré une quarantaine d'inscriptions, suite à ces démarches. Pour finir, elle mentionne que le comité compte 5 personnes. Que l'équipe d'animateurs se voit diminuée par deux congés maladies longue durée et un congé maternité. Elle précise que deux animateurs remplacent ces trois postes.

La Présidente demande pourquoi il y a eu une baisse de fréquentation.

Il lui est répondu que ceci vient essentiellement d'un gros manque d'information et un manque de visibilité envers la population.

Une animatrice informe la commission que le terrain demande l'installation d'un chauffage au sous-sol pour l'atelier bois où il n'est pas possible de se tenir en hiver, ainsi qu'une installation d'arrivée d'eau dans la serre. Elle mentionne encore que le terrain poursuit un projet dans le but de relooker le terrain avec un groupe nommé « Bazar Urbain », lequel est composé d'un architecte, d'un sociologue et d'un urbaniste.

La Présidente demande qui a mandaté ce trio « Bazar Urbain » et quelques explications sur ce mandat. M. Baertschi explique que c'est à cause du fait que certains parents craignent d'envoyer leur enfant sur ce terrain en raison de la circulation et du passage souterrain et, pour également pallier à cette baisse de fréquentation. Il mentionne que ce trio a également été mandaté par le Conseil d'Etat dans le cadre des travaux d'aménagement du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV) pour ce qui concerne les espaces publics. D'où l'idée de les mandater pour le terrain.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009*Terrain d'aventure du Petit-Lancy*

Mme Rösti prend la parole et indique que la présidence a été reprise par Mme Rossi, que les anciens membres du Comité sont tous partis car leurs enfants, qui ont grandi, ne fréquentent plus le terrain d'aventures. Il y a actuellement 7 membres au Comité secondés par une nouvelle secrétaire et un nouveau comptable et que tout se passe pour le mieux.

Mme Schwarz, animatrice, indique que le travail avec les enfants s'opère sur des liens de confiance et que les relations sont bonnes. De plus en plus d'enfants fréquentent le terrain et l'accueil est libre. Elle rappelle que le terrain participe toujours à de nombreux événements extérieurs au terrain.

Malheureusement un triste événement vient ternir le tableau : le vol de neuf lapins qui n'a pas manqué de choquer les animatrices. A ce propos, elle précise qu'une plainte a été déposée contre inconnu. Concernant le budget, elle déclare que le terrain demandera un peu plus que d'habitude pour l'année prochaine.

Mme Weber, animatrice tient à remercier la commune pour l'ensemble des travaux effectués qui par ailleurs se sont déroulés sans problèmes. Elle termine en disant qu'à l'avenir, il faudra peut-être augmenter les heures de ménage car au vu de l'accroissement du nombre d'enfants, elles sont devenues insuffisantes.

Locaux autogérés

Aucun représentant n'était présent.

c) Présentation du rapport des activités des centres de loisirs par les délégué(e)s du Conseil municipal

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : *Centre Marignac* - La déléguée déclare que le rapport d'activité 2008 est conforme à ce qu'elle a pu constater. Elle ajoute qu'il faudra rester attentif sur les effets à long terme de la nouvelle loi sur la FAS'e entrée en vigueur au mois de janvier.

Pour la Maison Civiq, elle mentionne que l'on ne peut que faire un constat d'échec car certains jeunes ne s'y sentent pas en sécurité. Elle précise que la population considère cet espace comme un repère de voyous. Elle estime qu'il sera nécessaire de se poser la question quand à l'avenir de ce lieu, surtout après les derniers événements qui s'y sont déroulés et qui ont conduit à sa fermeture provisoire.

Concernant les activités adultes, elle déclare être très étonnée de les voir toujours figurer au programme alors que la FAS'e avait explicitement demandé le contraire.

Pour le reste, elle informe que le centre remplit clairement les objectifs tant qualitatifs que quantitatifs. Elle remercie toute l'équipe d'animateurs et moniteurs pour leur travaux et prestations fournies malgré les quelques points noirs qui ont marqué l'année 2008.

Concernant les activités adultes, M. Baertschi précise que leur financement a été repris par la commune suite à la déclaration de la FAS'e qui ne voulait plus les subventionner.

Villa Tacchini

Le délégué déclare que l'activité de la Villa Tacchini est impressionnante et que de nombreux cours y sont proposés. Tout se passe très bien malgré le manque de place. Il rappelle que ce lieu accueille des jeunes en dehors du cadre scolaire et familial dans un environnement sain. Le travail avec les jeunes se fait dans un climat de confiance. Pour finir, il confirme que la structure du pavillon actuel, qui accueille notamment de nombreux concerts, est obsolète et qu'il lui semble nécessaire que la commune entreprenne des travaux au plus vite.

Concernant l'augmentation de la subvention, la Présidente demande si la commune d'Onex pourrait participer financièrement en raison du fait qu'il y a aussi des enfants d'Onex qui fréquentent la Villa Tacchini.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

M. Baertschi répond et confirme qu'il est clair que le pavillon est devenu désuet. Il précise que le fonds intercommunal sera sollicité pour mener à bien le projet du nouveau pavillon. Il rappelle ensuite que les salaires des moniteurs sont payés pour moitié par le Canton et le solde par l'ensemble des communes. Dès lors, il est difficile d'envoyer une facture à Onex. En outre, il rappelle que les jeunes de Lancy fréquentent aussi des lieux extérieurs à la Commune. Il conclut en disant qu'il est nécessaire de travailler sur une intercommunalité.

Terrain d'aventures de Lancy-Voirets

La déléguée prend la parole et remarque que l'année a été riche en activités puisque pour fêter ses 30 ans, le terrain a organisé 30 événements répartis tout au long de l'année. Elle déclare que le terrain d'aventure de Lancy-Voirets est en pleine mutation afin d'être plus en adéquation avec les besoins de la population.

Terrain d'aventure du Petit-Lancy

La déléguée mentionne avoir constaté la convivialité et la gentillesse des animatrices qu'elle félicite. Elle ajoute que les prestations sont de qualité, ce qui permet de pérenniser la fréquentation du terrain. Elle confirme que l'équipe n'arrive plus à assumer complètement la propreté de lieux et affirme qu'il faudrait augmenter les heures dévolues au ménage. Elle signale encore que les comptes sont bien tenus et enregistrent même un excédent de Fr. 540.--. Elle termine en certifiant que ce terrain répond à sa mission.

Un commissaire demande si c'est la commune qui paye les heures de ménage.

M. Baertschi répond que oui et admet que les heures de ménage sont insuffisantes et précise que ce problème ne sera pas oublié.

Locaux autogérés

En l'absence du représentant du Conseil municipal, un commissaire donne lecture de son rapport qui indique que tout se passe bien et qui rappelle que ces locaux sont maintenant gérés de manière accompagnée. Ils offrent aux jeunes la possibilité d'exercer leurs activités et de ce confronter à la citoyenneté. Il précise que ces locaux en général méritent par contre un meilleur entretien, malgré les quelques interventions qui s'y sont déjà déroulées. Il termine en mentionnant que l'assemblée de jeunes des locaux autogérés se tiendra à nouveau à partir de l'année prochaine.

d) Divers

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : Une Commissaire revient sur le projet de la villa Yo-Yo. Elle déclare que les locaux de l'association Lancy-Sud pourraient accueillir ce projet et précise que cette dernière est prête à cohabiter avec la villa Yo-Yo.

Ensuite, elle explique qu'elle a également été contactée par un groupe de jeunes qui fait de la musique et qui cherche un bureau. Elle avance également que l'association Lancy-Sud est aussi prête à accueillir ce groupe.

M. Demierre demande s'il faut déjà prévoir le budget pour cette villa Yo-Yo.

M. Baertschi répond que l'association Lancy-Sud dispose de ses locaux et peut les prêter sans problème. Pour le budget de la villa Yo-Yo, il rappelle que c'est le Conseil municipal qui décidera, mais pense qu'effectivement cela pourrait être une bonne chose de débiter ce projet avant d'aller plus en avant dans celui de l'esplanade des Palettes.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009**13. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE -
Séance du 11 juin 2009 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**

a) Election du Président et du Vice-président
=====

M. ZEHFUS présente le sujet : M. Bonfanti, Président et M. Fontaine, Vice-président ont été réélus à l'unanimité.

b) Présentation de OK Forêt
=====

M. ZEHFUS présente le sujet : La Commission a reçu MM. Monnet et Baillif de l'Association OK Forêt. Il s'agit d'une association fondée en 1989 par un pasteur à la suite d'une proposition d'un détenu qui, après avoir été libéré, a tenté de créer une entreprise dans le domaine de l'entretien des forêts. L'idée est restée et perdue depuis une vingtaine d'années. Cette association aide les détenus en fin de peine, à leur réinsertion. Il n'y a pas d'encadrement social, c'est le travail qui fait la force de la réinsertion. Il n'y a pas de formation professionnelle à proprement parler, mais une initiation à certains outils.

A l'origine, l'activité se déroulait en forêt uniquement mais, depuis le travail consiste en désherbages divers, entretien d'espaces verts, travail dans les réserves naturelles et jardinage.

L'association est contactée par certaines collectivités (Etat de Genève, communes et quelques organisations internationales), ainsi que des privés pour du travail. Cette association ne reçoit aucune subvention, mais une aide depuis 20 ans de la Loterie Romande (principalement en matériel).

L'association possède un local pour l'entrepôt des véhicules et du matériel. Une solution financière doit être trouvée pour l'avenir de l'association. Dans notre commune, cette association est intervenue à plusieurs reprises pour nettoyer le ruisseau Le Voiret et la butte du Pont-Rouge. Pour terminer, nos invités ont remercié la commune pour le travail qui leur a été confié.

c) Présentation de Provélo
=====

M. ZEHFUS présente le sujet : La Commission a reçu M. Broggin. Notre invité nous a expliqué qu'il s'agit d'une association née d'Aspic qui oeuvrait dans le même domaine. Il a également évoqué les différents lieux pouvant poser des problèmes aux utilisateurs de la « petite reine » sur notre commune et nous a précisé avoir adressé plusieurs courriers à la commune concernant la problématique des utilisateurs de vélos. Il nous a parlé d'une possibilité d'un aménagement cyclable reliant Onex au Grand-Lancy, via le parc Navazza.

Dans le débat qui a suivi les explications de notre invité, il a été question :

- des tronçons possibles de pistes cyclables sur les routes cantonales de Lancy et de l'avis que pourrait donner la commune
- des points à problèmes sur notre commune
- de la mixité piétons-vélos
- de la possibilité de se servir de vélos publics de bornes en bornes, comme c'est le cas dans plusieurs villes européennes

Séance ordinaire du 24 septembre 2009**d) Divers**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Les commissaires ont reçu l'excellente brochure de l'Office Fédéral de l'Environnement ainsi qu'une brochure d'une excellente information sur la flore et la faune du parc Navazza.

Question est posée sur l'Agorespage qui sera reprise par la Commission des sports.

**14. COMMISSION DE LA CULTURE - Séance du 22 juin 2009 -
Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

a) Election de la Présidente et de la Vice-présidente

=====

En l'absence de M. ANNEN, Mme ESTOPPEY présente le sujet : Mme Richert et M. Marchiando sont élus respectivement Présidente et Vice-président par acclamations.

b) Divers

=====

En l'absence de M. ANNEN, Mme ESTOPPEY présente le sujet : Diverses informations

- Informations réciproques entre Lancy et Plan-les-Ouates
- Fête de la musique à reconduire
- Soutien financier à Epi, cette école de musique touche plusieurs élèves lancéens
- La Présidente tient à remercier pour leur travail : Mme Andrey, le Service culturel, le Groupe culturel de Lancy et Mme Kunz
- Suite à un problème acoustique soulevé par un commissaire à Notre-Dame-des-Grâces lors des concerts, ceci ne doit pas bloquer toutes ses activités sous couvert de petites imperfections tout à fait acceptables.

La Commission conclut la séance en allant communier avec la nature et partager avec les artistes exposant à la Ville Bernasconi leurs divers points de vues artistiques.

**15. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 27 août 2009 -
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**

Concept Minergie

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : En préambule M. le Conseiller administratif Renevey déclare que, suite à diverses discussions sur l'appellation Minergie, une explication détaillée serait la bienvenue.

Le Président acquiesce et mentionne que l'information aurait pu être élargie à l'ensemble du Conseil municipal.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

M. Gaumann prend la parole et nous rappelle que le concept Minergie existe depuis une dizaine d'années en raison des objectifs politiques gouvernementaux. Il rappelle que la taxe sur le CO2 (gaz carbonique) triplera l'année prochaine et que le but d'une société à 2000 Watts est poursuivi par le canton. Les buts de « Minergie » sont d'avoir une haute efficacité énergétique ainsi qu'un renoncement aux énergies fossiles, ce qui entraîne un surcoût théorique de 10 %.

M. Gaumann signale qu'il existe aussi Minergie P qui implique une isolation plus importante (surcoût théorique 15 %). Minergie Eco prend en compte la qualité des matériaux, la lumière et l'énergie grise des matériaux. Minergie Rénovation, bien que peu appliquée, est très importante car elle prévoit le remplacement des vitrages, la rénovation de façades et de toitures, des aérations douces à doubles flux, des chauffages basse température, des appareils ménagers de classe A et l'utilisation d'énergie solaire.

Tous ces surcoûts sont amortis, plus ou moins rapidement, en fonction des prix de l'énergie, et de nombreuses aides financières existent.

M. Gaumann aborde l'aspect légal en rappelant que des mesures ont été adoptées le 16 décembre 2007. Il rappelle par ailleurs qu'il existe une certification après les contrôles opérés par l'autorité compétente et la confirmation d'achèvement des travaux. Il précise que le coût de ce label dépend de la catégorie bâtiment et de sa surface, soit entre Fr. 750.-- et Fr. 5'000.--. Les premiers bâtiments Minergie P à Genève seront inaugurés en 2010.

**16. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES,
COMMUNICATION - Séance du 31 août 2009 -
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**

a) Election du Président et du Vice-président

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : M. Annen est réélu à la Présidence et M. Mathieu à la Vice-présidence.

b) Engagements d'apprentis - Point de la situation

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : Le Conseil municipal a demandé, en votant la résolution au mois de juin de cette année, au Conseil administratif de présenter un concept pour l'engagement d'apprentis au sein de la commune. Les jeunes personnes visées sont les résidents de Genève, en favorisant bien évidemment les lancéens.

Le Conseil administratif est favorable à cette requête. A ce jour, aucun apprenti n'est engagé dans l'administration communale. Mais, dans le passé, cela était chose courante. Malheureusement, faute de place dans les locaux, il reste difficile d'engager des apprentis de commerce ou de bureau. En revanche, il est déjà demandé d'engager deux apprentis au niveau du Service des parcs, promenades et maintenance.

Après discussion, la commission décide dans un premier temps d'envoyer un questionnaire aux associations qui gravitent autour de la Ville de Lancy. Le but étant de leur demander le nombre d'apprentis qu'elles comptent à ce jour et leurs possibilités d'engagements.

Dans un deuxième temps, faire la liste des apprentissages existant à Genève et étudier la liste des apprentissages qu'il serait possible d'effectuer en duo avec des entreprises privées.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009**c) TV Lancy - Etat d'avancement**

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : Jusqu'à fin 2008, le groupe de travail avait bien avancé, il arrivait gentiment au bout. Les locaux avaient déjà été prévus.

Malheureusement, le projet est resté stagnant à cause du référendum et rien n'a été fait jusqu'au mois de juin 2009. Lors de la nouvelle séance, il restait le choix d'engagement d'un mandataire pour diriger notre télévision locale. La recherche continue dans l'étude des dossiers des candidats. Le groupe se réunira pour le choix du mandataire afin que la télévision puisse démarrer en début 2010.

d) Divers

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : Les commissaires reçoivent en avant-première la nouvelle version du Lancéen. Le changement se trouve dans le format, la reliure, la mise en page, les couleurs et les caractères. Grande nouveauté, un journaliste rédigera certains articles.

Dans un deuxième temps, on informe les commissaires que la Ville de Lancy est actuellement soumise à un contrôle de la cour des comptes, c'est un travail acharné pour l'administration. Le rapport final devrait sortir lors d'une conférence de presse en fin d'année.

Les prochaines séances nous sont communiquées.

**17. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES - Séance du 2 septembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN****a) Association Noctambus - Audition de M. Savary, directeur**

=====

En l'absence de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, Mme RICHERT présente le sujet : La Commission reçoit des informations sur Noctambus, suite aux questions posées lors de la Commission des finances.

L'Association Noctambus, à but non lucratif, a démarré voici quinze ans sous forme de projet associatif, initié par 3 membres du parlement des jeunes de leurs communes respectives (Vernier, Meyrin et Genève) et ce afin que les jeunes aient une solution pour rentrer chez eux en toute sécurité tard le soir.

Les TPG n'étant alors pas entrés en matière, les trois communes susmentionnées ont apporté leur caution et la ligne Genève-Meyrin a été ouverte en 1995. Les bus circulent toute l'année, les vendredis et samedis. Le réseau est divisé en une zone « urbaine » pour la ville et les communes suburbaines, qui bénéficient d'une fréquence de passage plus élevée, et une zone « régionale » qui couvre tout le reste du canton, une partie du canton de Vaud jusqu'à Gland et la région annemassienne. Un demi-million de personnes empruntent le réseau chaque année ; 80 % à destination des communes suburbaines.

Lancy est pour sa part desservie par trois lignes : la N13, à destination de Gland ou Avusy, la N15, Palettes-Cornavin, et la N20, Vallard ou Chancy ; la fréquentation des deux dernières augmente, à l'instar de l'utilisation de Noctambus dans son ensemble.

En 2003, l'offre Noctambus a été intégrée aux prestations des TPG, ce qui lui garantit une certaine pérennité. Les communes garantissent le déficit des Noctambus par un système de répartition financière

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

calculé sur la base de la population de la commune, du nombre de courses dont elle bénéficie et d'un forfait. Lancy paie Fr. 33'000.-- sur un total de Fr. 733'000.--.

Enfin, Noctambus a eu l'excellente idée de faire circuler des modérateurs dans les bus, qui accueillent formidablement les passagers et, au besoin, rappellent les principes de « bonne conduite ». En conséquence, il y a moins de dix incidents par année et, en 10 ans, il n'a été nécessaire de recourir qu'une seule fois à une procédure d'alerte.

Dans la discussion qui s'ensuit, il est signalé que la fréquence de passage n'est pas optimale pour le Petit-Lancy et que les départs sont mal coordonnés aux dernières courses des TPG. Il est souligné qu'il serait évidemment possible d'accroître les prestations avec des moyens supplémentaires.

b) Divers

=====

En l'absence de Mme JULLERAT VAN DER LINDEN, Mme RICHERT présente le sujet : Noctambus ayant émané d'un parlement des jeunes, un commissaire demande s'il ne serait pas utile d'en développer un sur la commune. Il est répondu qu'il devrait répondre à une demande des jeunes, mais qu'il serait possible de consulter des enseignants donnant des cours de sensibilisation citoyenne pour avoir leur opinion.

En réponse à une commissaire demandant ce qu'il advenait de la villa Yo-Yo, M. Baertschi signale qu'elle est prévue au budget.

Deux manifestations à caractère intergénérationnel, mêlant des enfants et des aînés, sont signalées, l'une lors des portes ouvertes de l'EMS de la Vendée, l'autre durant l'exposition Lancy d'Autrefois.

**18. COMMISSION DE LA SECURITE - Séance du 14 septembre 2009 -
Rapporteur : M. Hüseyin TEMEL****a) Election du Président et du Vice-président**

=====

M. TEMEL présente le sujet : M. Calabrese annonce que le groupe Socialiste présente M. Alonso au poste de Président. M. Alonso est élu président par acclamations. M. Aeschbacher annonce que le groupe Libéral-Radical propose M. Olofsson, qui est excusé ce soir, au poste de Vice-président. M. Olofsson est élu Vice-président par acclamations.

b) Regroupement intercommunal de Protection civile de Lancy-Cressy

=====

M. TEMEL présente le sujet : Le Conseil administratif soumet une proposition de regroupement des organisations de protection civile de Lancy et Cressy ; Cressy comprenant Confignon et Onex. Il mentionne notamment, qu'en ce qui concerne Cressy, le commandant de l'ORPC démissionne de ses fonctions au 31 décembre 2009 et que le Premier-lieutenant Rose pourrait lui succéder.

Les autorités fédérales encouragent la régionalisation des OPC, s'y ajoutent des motifs d'ordre financier. Le nouveau réseau de communication des services de sécurité sur l'ensemble du territoire helvétique va tout prochainement être mis en fonction à Genève, ce qui amène une contrainte financière.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

En ce qui concerne Lancy, le commandant de la PC, M. Bise, et son adjoint, M. Philippin, partiront à la retraite courant 2010. Dès lors, une fusion de l'OPC de Lancy avec l'ORPC Cressy permettrait que M. Rose remplace l'une de ces personnes. Elle permettrait aussi d'optimiser les tâches du personnel communal en charge de la protection civile, des ressources et du matériel. Par conséquent, début juin, Mme Kast, Conseillère administrative d'Onex chargée de la sécurité, a contacté M. Lance pour lui demander s'il était d'accord d'entrer en matière sur un regroupement entre Lancy et Cressy. Une séance a été organisée entre les Conseillers administratifs en charge de la sécurité d'Onex, de Conflignon et de Lancy, à laquelle ont participé les responsables de l'OPC et de l'ORPC. Il en est notamment ressorti que des économies pourraient être réalisées et qu'un regroupement aurait de nombreux avantages. Les Conseillers administratifs ont convenu de déposer la proposition dans leur Conseils municipaux respectifs. Le 8 septembre 2009, le Conseil municipal d'Onex l'a acceptée à l'unanimité, et même avec des applaudissements. En conclusion, le regroupement est une bonne solution pour l'avenir. M. Lance espère que la Commission de la sécurité et le Conseil municipal l'accepteront, ce qui permettra d'avancer dans l'organisation d'une ORPC élargie et de préparer la succession de M. Bise.

M. Lance ajoute que le départ de M. Bise est un sujet d'inquiétude depuis deux ou trois ans, car chaque fois, on butte sur la question de savoir quel est l'avenir de la protection civile. Le fait de s'associer à d'autres communes pour voir plus loin permettra de préparer plus sereinement la succession de M. Bise, dont chacun connaît les qualités. Par ailleurs, il y a déjà plusieurs années qu'un groupement de sécurité existe à Lancy.

M. Bise relèvera quelques points essentiels. Par rapport à la structure actuelle, il faut savoir que des miliciens, qui dirigeraient un organisme de protection civile tel que celui de Lancy, qui compte plus de 300 astreints qui doivent suivre leur cours chaque année, ne disposeraient que de 14 jours par année.

En effet, actuellement, chaque commune a son logiciel et ne s'occupe de la mise à l'abri que de sa propre population. Mais, une synergie permettra d'avoir une vue d'ensemble des problèmes, ce qui permettra de mieux gérer les choses, par exemple s'il manque des places d'abri dans une commune, on pourra savoir si des places sont disponibles dans une autre commune.

Un commissaire est rassuré par les propos de M. Bise. A son avis, il ne faut pas perdre de temps et profiter de la présence de M. Bise pour mettre en place la chose.

Le Président propose de procéder au vote sur l'entrée en matière sur cette proposition qui est acceptée à l'unanimité.

M. PERRENOUD : Nous avons eu un exposé très concret de M. Bise, nous lui faisons absolument confiance et notre groupe acceptera ce vote.

M. SABEV : Je résume avec une phrase : l'union fait la force.

Vote accepté à l'unanimité, 25 oui.

c) Divers
=====

M. TEMEL présente le sujet : Un commissaire trouve inadmissible le tas de débris et de journaux à la poste du Grand-Lancy, vraisemblablement laissés par les personnes qui vident leur case postale. Or, c'est par là que le sentiment d'insécurité commence, quand il y a des tags ou des tas d'immondices.

M. Lance est tout à fait d'accord et avoue ne pas comprendre la position de la poste. Il s'agit typiquement d'une de ces situations complètement idiotes qui donnent une mauvaise image au quartier. Il en parlera à M. Renevey le lendemain et verra ce qui peut être fait.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

Il rappelle qu'une entreprise privée a été mandatée pour surveiller le parc du Gué de 22h00 à 02h00 les vendredis, samedis et dimanches. Cette entreprise a très bien fait son travail, qui a été particulièrement difficile au mois de juin, quand un groupe de jeunes a refusé de partir. Elle a dû faire appel à la police et la brigade d'intervention a débarqué. Malheureusement, ces jeunes se sont reportés sur les Palettes et se sont défoulés sur le tram et des vitrines.

M. Bise indique enfin que sous le Cepta, il y a un terrain d'exercices qui appartient à l'Arquebuse, mais qui est sous contrat avec la Confédération, pour l'armée, et qui est géré par Lancy. Il faut savoir qu'à Genève, il y a très peu de terrain d'exercices pour des formations d'intervention. La Maison du feu ne répond plus aux prescriptions de sécurité concernant le feu à l'intérieur.

Il signale que, chaque année, Lancy organise une campagne de prévention des accidents professionnels et non professionnels. Cette année, grâce notamment à l'excellente collaboration avec la Suva, il y aura une formation pendant deux semaines.

19. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme RICHERT : Au sujet du tram 17 assurer un suivi par rapport à ce qui s'est passé. Au nom du « Comité Retour du 17 », Anne-Claude Juillerat van der Linden et moi-même remercions vivement la population, nos trois Conseillers administratifs, un certain nombre de Conseillères et Conseillers municipaux ainsi que le journal Le Lancéen pour avoir contribué au franc succès de notre marche pour le rétablissement de la desserte P+R Etoile / Palettes par le tram 17.

Ce fut un événement local conséquent, puisqu'il s'agit sans doute de la première manifestation citoyenne jamais organisée dans notre commune. Merci aussi aux ASM qui ont veillé à la sécurité tout au long du parcours. Rien d'ailleurs n'a troublé le déroulement de cette marche bon enfant mais résolue. Merci enfin particulièrement à notre maire dont le discours clair et décidé à l'issue de la marche a une fois encore réaffirmé notre volonté.

La presse genevoise, qui a été dûment informée, n'a pas jugé utile ne serait-ce que de signaler notre action, même pas un accusé de réception !

Et maintenant, quel suivi ? Suite à la pétition réunissant 1500 signatures déposée en trois temps auprès des TPG, avec copie à M. Cramer et au Secrétariat du Grand Conseil, nous avons formé un comité : le « Comité Retour du 17 », pour la mise en place de la marche de samedi dernier. Sur les conseils de M. Golay, nous avons adressé une nouvelle pétition signée des 6 membres de notre comité, cette fois-ci directement au Président du Grand Conseil. La Commission des pétitions du Grand Conseil, dont M. Golay est le Président, en a pris acte le lundi 21 septembre, je lui laisserai la parole pour donner des précisions. M. Slatkine, député au Grand Conseil, m'a avisée ce jour que la Commission des transports traitera du sujet mardi prochain.

Enfin, M. Plojoux, Président du conseil d'administration des TPG, qui a marché un moment avec nous, a courageusement pris la parole à l'issue de notre manifestation. Il a ainsi pris acte du mécontentement des Lancéens usagers du Tram 17 et, conscient de leur demande, il a proposé la mise en place immédiate d'une table ronde réunissant les différents partenaires, dont le Conseil administratif de Lancy, des représentants de la DGM et des représentants des usagers. Suite à un téléphone que j'ai eu lundi matin, il m'a dit qu'il avait lancé le processus, c'est en cours.

M. GOLAY : Notre collègue a été très complète, la pétition a été traitée ce lundi et envoyée à la Commission des transports pour sa compétence. L'ordre du jour étant quasiment nul pour ces prochains conseils, comme nous siégeons chaque mardi, je pense qu'elle va être traitée très rapidement. Je vous

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

demande de faire un peu pression auprès de vos groupes parlementaires pour qu'elle aboutisse dans les mains du Conseil d'Etat. Donc, à chacun d'entre nous d'intervenir auprès de ses collègues à la députation.

M. MATHIEU : Une petite question factuelle pour M. Lance. Vous avez présenté Lancy d'autrefois, vous avez dit deux fois octobre 2010. Une autre question à M. Renevey, vu qu'on a enfin voté la réfection de l'avenue du Curé-Baud, est-ce qu'un plan de circulation a été prévu, est-ce qu'elle va être interrompue, est-ce la circulation passera par le chemin des Semailles, est-ce que vous pouvez nous informer à ce sujet lors d'une prochaine séance ?

M. ERETZIAN : Le Conseil administratif va dire que je fais une obsession, mais j'aimerais que la Commission des affaires sociales nous communique le prix de la réception du corps enseignant en 2009, y compris les heures des employés de la commune qui ont été nécessaires pour cette soirée-là, et qu'elle m'établisse la liste de ce qui se fait dans les 45 autres communes genevoises.

M. AUGSBURGER : En premier lieu, je m'élève sur la mise en place d'abris à vélos ainsi que d'une machine à laver les vélos électriques sur un site protégé, à l'entrée de bâtiments classés. C'est d'un parfait mauvais goût et l'aménagement est à revoir d'urgence.

En second, je reviens sur l'inauguration de la maison de la sécurité, projet que j'ai soutenu avec conviction et qui, aujourd'hui, démontre une certaine démesure dans les aménagements. Quand une partie des municipaux a demandé et obtenu une baisse du crédit de construction, la seule démarche effectuée a été de chercher des économies sur les installations techniques, alors qu'il était très facile de réduire certaines surfaces demandées par les utilisateurs, ainsi que l'aménagement super luxueux de la cuisine.

J'attire votre attention qu'aujourd'hui, pour la salle de spectacles de la villa Tacchini, une démarche similaire est orchestrée. Une limitation de crédit à Fr. 2,5 mios a été votée pour cette construction, mais le projet n'est pas remis en question car on essaie de récolter un financement parallèle pour ne pas changer le projet présenté. Une fois de plus, la volonté de ce Conseil est bafouée.

Dernière intervention pour relater un message que m'a transmis la « rine de l'Haye » pour me signaler la prise en otage de la table officielle du restaurant Silveren Spiegel à Amsterdam par quelques participants peu respectueux de la fonction présidentielle.

Pour ma part, cet incident m'a permis de partager le repas dans les coulisses avec vous Monsieur le Président, et je souhaite que votre courroux face à l'attitude de certains affamés n'est plus d'actualité.

Pour vous remercier de m'avoir fait découvrir cette ville magnifique, je me permets d'offrir ces quelques fleurs à votre co-organisatrice que je remercie également de tout cœur.

M. RENEVEY : Deux réponses rapidement : A l'intention de M. Mathieu, effectivement, vu les travaux extrêmement conséquents sur à peu près 10 mois, à l'heure actuelle, je n'ai pas de réponse. Cela va faire l'objet de discussions serrées avec la Direction générale de la mobilité, il faudra fermer tout ou partie du tronçon et c'est quelque chose qu'il faudra prendre au sérieux. A l'heure actuelle, je n'ai pas de réponse définitive.

Pour M. Augsburgger à propos de l'aménagement des abris pour les vélos, tout ce que je peux dire c'est que cela a été autorisé et validé par la Commission des monuments et des sites, c'est évidemment une installation autorisée à titre provisoire. Il n'y a pas de fondation sur ces abris-là, donc c'est vraiment à titre provisoire et cela a été accepté par le Département.

M. LUSSI : Nous tenions à vous remercier ainsi que l'organisatrice pour ce magnifique week-end passé pour la sortie du Conseil municipal. Nous étions 3 sur 4, chacun a su apprécier chaque étape qui a été bien orchestrée, et le plaisir de découvrir une ville dont M. Renevey nous a rappelé le caractère d'indépendance presque similaire à notre cité de Calvin. Encore merci.

Séance ordinaire du 24 septembre 2009

M. FAVRE : Juste avant de vous renvoyer dans vos foyers, j'aimerais apporter mes encouragements à nos membres de ce Conseil qui sont portés candidats pour les élections du 11 octobre, donc M. Aeschbacher, M. Bonfanti, M. Fontaine, M. Golay, M. Lussi et Mlle Vergain à qui je souhaite plein succès. Je vous félicite du courage que vous avez de vous lancer dans cette aventure.

20. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.

M. FAVRE : Je vous propose de nous retrouver à la cave avant le retour dans vos foyers.

La séance est levée à 22 heures 35.

Le Secrétaire :

Javier ALONSO

Le Président :

Yves FAVRE